



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 13 mars 2014 – n°24/H030

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Réunion du 30 janvier 2014

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE
L'ASSEMBLEE PLENIERE

- 30 janvier 2014 -

Président : Jean-Pierre DUPORT, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Introduction de Jean-Pierre Duport, président du Cnis.....4
- II. Statistique et prospective.....7
Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à la stratégie et à la prospective
- III. La statistique publique.....15
Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee
- IV. Présentation des grandes orientations à moyen terme 2014-2018.....19
Jean-Pierre Duport, président du Cnis
- V. Discussion et vote de l'avis pour le moyen terme 2014-2018.....23

Liste des participants

AFSA	Cédric	Min. Éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
ALLAIN	Dominique	Insee - Diffusion et action régionale
ARCHAMBAULT	Édith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Conseil national de l'information statistique
BELLOC	Brigitte	Min. Intérieur - Direction générale collectivités locales - Département études et statistiques locales
BERGER	Karine	Assemblée nationale
BETBEZE	Jean-Paul	Commission économique de la nation
BIACABE	Jean-Luc	Chambre de commerce et d'industrie de France
BONNANS	Dominique	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
BOURQUIN	Jean-Claude	Union fédérale des consommateurs - Que choisir ?
BOUVIER	Gérard	Min. Intérieur - Département statistiques, études et documentation
BOVAR	Odile	Conseil national de l'information statistique
BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole sirstea
CAMUS	Benjamin	Min. Justice - Sous-direction de la statistique et études
CANEVET	Yves	Confédération française démocratique du travail
CAPELLE-BLANCARD	Gunther	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
CARAES	Didier	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CARON	Nathalie	Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
CASES	Chantal	Institut national des études démographiques
CAUDRON	Pascale	Conseil national de l'information statistique
CHALEIX	Mylène	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CHAMBAZ	Christine	Caisse nationale des allocations familiales
CHOGNOT	Christine	Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
CHOUGUIAT	Alain	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CHRISTINE	Marc	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
COLIN	Christel	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. Anim° recherche, études et statistiques
CUNEO	Philippe	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DEPOUTOT	Raoul	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DINET	Michel	Conseil général de Meurthe-et-Moselle
DUBROMEL	Michel	France nature environnement
DUCHATEAU	Patrick	Medef - Mouvement des entreprises de France
DUMARTIN	Sylvie	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DUPORT	Jean-Pierre	Président du Conseil national de l'information statistique
DURAND	Denis	Confédération générale du travail - Banque de France
DUSSERT	Françoise	Insee - Diffusion et action régionale
FORGEOT	Gérard	Min. Économie et finances - Direction générale des finances publiques
FRIEZ	Adrien	Min. Réforme État, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GEOFFARD	Pierre-Yves	École d'économie de Paris
GIFFARD	Alain	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
HUARD	François-Xavier	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
KLEINPETER	Marc-Antoine	Min. Défense - Observatoire économique de la défense
LACROIX	Renaud	Banque de France
LAMY	Michel	Conseil économique social et environnemental
LANCELOT	Bernard	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
LAOUISSET	Brahim	Min. Sports, jeunesse, éduc° populaire et vie associative - Mission études, observation et statistiques
LEFEBVRE	Olivier	Min. Enseigt supérieur et de la recherche - Sous-dir. systèmes information et études statistiques
LENGLART	Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LHÉRITIER	Jean-Louis	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
LOPEZ	Alberto	Centre d'études et de recherches sur les qualifications

MARCHAND	Sylvie	Insee - Diffusion et action régionale
MORDANT	Guillaume	Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
NGUYEN HUU CHIEU	Élise	Union nationale des associations de professions libérales
NICOLAÏ	Jean-Paul	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
PISANI-FERRY	Jean	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens
REQUIER	Corinne	Conseil national de l'information statistique
RIBON	Olivier	Conseil national de l'information statistique
RIVIERE	Mériadec	Union nationale des associations familiales
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière
ROSENWALD	Fabienne	Insee - Statistiques d'entreprises
ROTH	Nicole	Insee - Statistiques démographiques et sociales
ROUAULT	Dominique	Conseil national de l'information statistique
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
SAGLIETTI	Carla	Conseil économique social et environnemental
SAINT-SAUVEUR	Hervé	Chambres de commerce et d'industrie France
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet
SUAU	Antoine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole sirstea
TASQUÉ	Sophie	Confédération générale du travail - Force ouvrière
TAVERNIER	Jean-Luc	Insee - Direction générale
VIENNE	Dalila	Conseil national de l'information statistique
VINCENT	François	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Jean-Pierre DUPORT.

I. INTRODUCTION

Le Président, Jean-Pierre DUPORT, ouvre l'assemblée plénière du Cnis en remerciant tous les participants à cette journée de réflexion sur la statistique publique organisée, avec l'appui de l'Insee et du Secrétariat général. Il rappelle que voilà près de trente ans, en décembre 1984, se réunissait la première assemblée plénière du Cnis, sous la vice-présidence de Claude GRUSON, alors directeur du BIPE. Le Cnis se substituait au Conseil National de la Statistique pour en élargir le champ de compétence dans trois directions, à l'ensemble de la production statistique, qu'elle soit issue de services spécialisés, décentralisés ou non, à tout type de données, qu'elles proviennent d'enquêtes ou de sources administratives, et enfin à toutes les étapes, de la conception et de la production de l'information statistique, y compris sa diffusion.

Voilà cinq ans, le 23 janvier 2009, l'assemblée plénière du Cnis adoptait son avis sur les orientations à moyen terme, pour la période 2009-2013.

Le 20 mars 2009, entré en vigueur le nouveau décret relatif au Conseil national de l'information statistique. Celui-ci s'inscrivait dans un nouveau cadre institutionnel pour la statistique publique, instituant notamment l'Autorité de la statistique publique en charge du respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne et, en particulier, de l'indépendance professionnelle de statisticiens.

Enfin, le 3 juin 2009, le bureau du Cnis adoptait une organisation plus resserrée autour de sept commissions pour permettre une meilleure adéquation de leurs travaux aux thèmes majeurs du débat économique et social. Il s'agissait également de renforcer la capacité d'anticipation de ces commissions afin qu'elles soient plus à même de déceler les évolutions sociétales nécessitant une connaissance statistique plus approfondie.

C'est dans ce contexte que le Cnis travaille aujourd'hui depuis cinq ans, dans un double objectif de suivre les avancées de la statistique publique par rapport aux évolutions attendues pour la période 2009-2013 et, plus récemment, de tracer des perspectives pour l'avenir, en définissant les orientations pour le moyen terme 2014-2018. Il incombe au Conseil, aujourd'hui, de passer le relais, conclure un cycle de cinq ans et d'en initier un nouveau. C'est la dernière fois que l'assemblée se réunit dans cette configuration. Le secrétariat général du Cnis procède actuellement au renouvellement des membres du Conseil pour les cinq ans à venir, à compter de fin mars 2014, et chaque institution a reçu un courrier en ce sens. C'est également la dernière fois que Jean-Pierre DUPORT préside cette assemblée, qu'il assure depuis dix ans, en tant que vice-président puis de président du Cnis, après avoir succédé à Jean-Marie DELARUE, dont il salue le travail à la présidence de l'institution.

Les membres de cette assemblée œuvrent collectivement pour une cause, celle de la statistique publique, qui peut apparaître austère ou savante, voire les deux. Le Cnis a pour rôle de rappeler qu'elle s'avère pourtant essentielle et se trouve au cœur des débats de la société. Le Président exprime sa profonde reconnaissance à tous, anciens, actuels ou futurs compagnons du Cnis. Il remercie chacun dans son domaine d'avoir contribué à ancrer la statistique dans la réalité des faits économiques et sociaux, et d'avoir mobilisé ses réseaux pour faire avancer la connaissance statistique au profit de tous.

Jean-Pierre DUPORT salue chaleureusement l'ensemble des membres du bureau du Cnis, qui suivent régulièrement et avec attention tous les travaux. Il salue également personnellement tous ceux qui lui ont

fait confiance et l'ont accompagné dans cette fonction, en particulier les quatre directeurs généraux de l'Insee : Paul CHAMPSAUR, sans qui il ne serait pas devant cette assemblée aujourd'hui ; Jean-Michel CHARPIN, avec qui il a dû faire face à la polémique sur les chiffres du chômage en 2007 ; Jean-Philippe COTIS, avec qui il a rédigé un rapport sur l'installation d'activités statistiques à Metz, qui a suscité des inquiétudes quant à ses effets sur la statistique publique. Le projet est mené aujourd'hui par l'Insee dans un souci de transparence et d'efficacité, malgré les difficultés rencontrées, notamment sur la disponibilité de locaux adaptés. Il n'est cependant pas encore abouti et il convient de rester attentif. Jean-Pierre DUPORT émet le souhait que le futur bureau du Cnis se montrera tout aussi attentif que l'actuelle équipe. Depuis l'an dernier, enfin, il travaille en complicité avec Jean-Luc TAVERNIER.

Trois secrétaires généraux, Jean-Pierre PUIG, Philippe CUNEO et Pierre AUDIBERT, et trois secrétaires générales adjointes, Carla SAGLIETTI, Françoise DUSSERT et Dalila VIENNE, qui sera remplacée en avril par Dominique ALLAIN, ont traversé la période des dix ans. Enfin, le Président remercie l'ensemble des agents du secrétariat général du Cnis qui ont tous contribué, souvent avec passion, à construire des ponts entre les producteurs et utilisateurs de la statistique. Il remercie également tous les producteurs de statistiques pour leur capacité d'écoute et leur importante contribution aux débats, en particulier tous les rapporteurs de commissions et groupes de travail, dont l'apport s'est révélé fondamental. Il tient par ailleurs à remercier les présidents des commissions et des groupes de travail qui ont animé de façon efficace et impartiale de nombreux échanges et su dégager des positions partagées sur des sujets parfois difficiles. La réforme initiée avec Philippe CUNEO a connu le succès grâce aussi à la mobilisation des présidents.

Au cours de l'année 2013, Jean-Paul POLLIN a cédé sa place à Gunther CAPELLE-BLANCARD pour la présidence de la Commission « Système financier et financement de l'économie ». Le Président adresse un remerciement particulier à Jean-Claude FRECON, Président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), défenseur infatigable et inestimable du recensement auprès des maires, mais également ambassadeur non moins dynamique des préoccupations des élus et utilisateurs locaux du recensement auprès de l'Insee. Cette défense se révèle particulièrement nécessaire au vu des initiatives commerciales menées par certains sur le marché des collectivités locales pour dénoncer les résultats du recensement. Le Cnis accueille aujourd'hui Jean-Paul BETBEZE, qui prend la suite d'Olivier GARNIER comme personnalité qualifiée au Conseil et au Bureau. Le Président salue la fin de mandat de Denis DURAND, représentant de la CGT, dont le Conseil regrettera le sérieux, la perspicacité et la diplomatie dont il a fait preuve tant au sein du Cnis qu'au sein de *l'European Statistical Advisory Committee* (ESAC).

Jean-Pierre DUPORT remercie chaleureusement Jean PISANI-FERRY d'avoir accepté d'introduire la présente assemblée, la prospective se trouvant au cœur de l'institution récemment constituée dont il a pris la responsabilité, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective. Le CGSP est désormais membre du Cnis, succédant ainsi au Centre d'Analyse stratégique ; il est également représenté au bureau. Cette journée se tient au Palais d'Iéna, un lieu symbolique du débat social. Le Président se réjouit donc que Jean-Paul DELEVOYE puisse être présent et fasse en sorte que ces manifestations puissent se tenir dans ce bâtiment prestigieux. Carla SAGLIETTI a joué un rôle important dans l'organisation de cet événement et Jean-Pierre DUPORT l'en remercie.

II. STATISTIQUE ET PROSPECTIVE

Jean PISANI-FERRY, Commissaire général à la stratégie et à la prospective, remercie le Président pour son invitation à cette assemblée. Il rappelle que le Commissariat est apparu récemment dans le paysage institutionnel et a entrepris un travail sur la vision de la France dans dix ans. La statistique s'attache à observer tandis que le Commissariat à la stratégie et à la prospective est chargé d'anticiper. Or pour s'interroger sur la France dans dix ans, il convient de tenter de comprendre les problèmes actuels et comparer, c'est-à-dire faire usage de la statistique. C'est donc au titre d'utilisateur et de préfigurateur des besoins futurs que Jean PISANI-FERRY développera son propos.

L'Insee a demandé à Ipsos d'apprécier son image auprès du public.

Il paraît en effet intéressant de comparer l'Insee à un certain nombre d'institutions pour lesquelles la question de la confiance se pose à peu près dans les mêmes termes. 85 % des Français estiment que l'Insee s'avère utile, 71 % qu'il publie des informations fiables et 78 % déclarent qu'il leur inspire confiance. Ces résultats situent l'Insee entre l'armée et la police, avant l'école, les maires et bien avant la justice, et par charité j'omettrai de m'étendre sur les grandes entreprises, les banques, les syndicats, les assemblées et les partis politiques. Les Français éprouvent du respect pour deux institutions, la Cour des comptes et l'Insee. Dans cette ambiance de doute généralisé, le fait que la statistique publique se révèle objective, précise et fournisse des informations de qualité constitue un actif très précieux tout autant qu'une responsabilité considérable. Assurer la qualité, la pertinence et l'indépendance restent tout à fait essentiels, en particulier dans ce temps de doute et d'interrogation qui agitent la société française.

C'est le souhait que la statistique fasse encore mieux qui réunit vos deux institutions aujourd'hui. Il ressort des souhaits recensés dans les avis du CNIS qu'il reste encore beaucoup à faire dans cette voie. Pour autant, si ces avis retracent toutes les actions que doit accomplir la statistique publique, il ne liste pas toutes celles qu'elle ne doit pas effectuer ! La statistique semble devoir tout observer, sans que rien ne lui échappe. On imagine la tour de la porte de Vanves en panoptique auquel rien n'échappe. Néanmoins, il pèse sur elle une contrainte de ressources forte, qui devrait encore se resserrer à l'avenir, soulevant des problèmes de coût et d'opportunité sur lesquels il conviendra de s'interroger. Il faut réfléchir aux arbitrages inévitables ; par exemple entre richesse de l'information et détail géographique ou entre continuité des mesures et innovation. Le CNIS n'a pas reçu explicitement cette mission. Il ne lui revient pas d'opérer des choix. Son rôle est de révéler les attentes, tandis que seuls les producteurs peuvent évaluer le coût de nouveaux développements. Mais dans des périodes de grandes transformations comme celle que nous vivons, mieux vaut mettre à jour les arbitrages que les ignorer. Il me semble indispensable de réfléchir aux priorités et de hiérarchiser les besoins. J'y reviendrai en conclusion. Mais je voudrais faire avant quelques observations... qui vont sans doute ajouter à la longue liste des requêtes !

Le CGSP a explicitement une finalité d'aide au pilotage gouvernemental. Ses missions sont d'évaluer, d'anticiper, de débattre, de proposer. C'est à partir de ces missions et de leur finalité que je vais vous indiquer ma lecture des questions qui vous occupent. A partir de là, il apparaît une hiérarchisation naturelle dans nos « besoins ».

Les comparaisons internationales

Pour un pays qui doute de lui-même, il importe de pouvoir se mesurer et apprécier sa performance par rapport aux autres. Les comparaisons internationales constituent souvent un révélateur des faiblesses et l'élément déclencheur d'actions publiques et sociétales. Les Allemands ont ainsi connu un « PISA-choc » lorsqu'ils ont découvert, en 2000, dans les résultats de l'enquête PISA, que leur système d'éducation ne se trouvait pas au niveau qu'ils pensaient. La France a vécu le même phénomène plus récemment, prenant conscience de la dégradation au fil des enquêtes, de ses performances en ce domaine. En Allemagne, ce choc a représenté un véritable facteur de mobilisation et de rénovation du système. Plusieurs questions se posent néanmoins en matière de comparaisons internationales, au premier rang desquelles celle de la comparabilité des données et de la capacité de tirer des enseignements dans cette comparaison. La deuxième question porte sur l'engagement de la statistique publique dans des projets d'ampleur de coopération internationale.

S'agissant de la qualité et de la comparabilité des données, les comparaisons internationales atteignent très vite leurs limites. Ainsi, comprendre les raisons pour lesquelles la France dépense 12 points de PIB de plus en dépenses publiques primaires que l'Allemagne s'avère difficile. Malgré une nomenclature

relativement harmonisée, la manière dont sont classées les dépenses diffère d'un pays à l'autre. Or la question se révèle essentielle et pourrait fournir des informations très intéressantes.

De la même manière, la rentabilité des entreprises représente un grand sujet, sur lequel l'État a consenti des efforts considérables pour aider les entreprises à faire face à la concurrence internationale. Or la comparaison de la rentabilité des entreprises affiche une qualité assez médiocre, faute de méthode homogène et d'assurance que les taux de marge comparés recouvrent exactement les mêmes réalités.

Il en est de même dans la comparaison entre l'Europe et les États-Unis en matière de croissance. Les États-Unis innovent de manière quasi-permanente sur les méthodes de comptabilité nationale. Or ces méthodes présentent une incidence sur le calcul de la croissance et donc sur les comparaisons internationales. La prise en compte de certains investissements en intangibles peut être source d'un réel écart ; les hypothèses de taux de déclasserment, s'ils n'affectent pas le calcul du PIB, modifient également considérablement l'analyse des facteurs de croissance.

Soulignons enfin la question de la croissance potentielle, variable inobservable. Nous sommes là aux limites des missions de la statistique. Mais puisque nous avons décidé par traité de fonder la possibilité de sanctions sur cette variable inobservable, il importe que sa mesure soit entourée de toutes les garanties de sérieux qu'il est possible de réunir. Ce traité pose ainsi le problème de qualité de la base empirique sur laquelle le système sera fondé. La mesure de ces variables de croissance potentielle, de gap ou de déficit structurel devra donc être entourée de toutes les garanties de sérieux et de précision nécessaires, qualités attendues... de la statistique publique.

La statistique publique n'est pas absente des comparaisons internationales mais elle ne joue pas, en la matière, le premier rôle. C'est là ma seconde interrogation.

Plusieurs enquêtes ont été initiées par l'OCDE, notamment l'enquête PISA ; par la BCE, en matière de comparaison des patrimoines des ménages, ou par l'OMC (et l'OCDE) dans le domaine du commerce à valeur ajoutée. La participation à la coordination internationale et européenne s'avère à l'évidence indispensable pour améliorer la situation. Mais les comparaisons restent de fiabilité limitée tant les méthodologies statistiques, voire les architectures des statistiques, restent différentes d'un pays à l'autre. Il y a un véritable besoin d'homogénéisation des méthodes et des nomenclatures. Il semble à cet égard qu'Eurostat soit encore trop mobilisé sur la fourniture des données et pas encore assez mobilisé sur l'homogénéité des méthodes de production, ou sur le défrichage de nouveaux champs d'analyse. A cet égard on ne peut qu'être frappé par le contraste avec l'OCDE, dont on se demanda un temps quel était le rôle et qui se réinvente par l'innovation.

Les institutions statistiques doivent-elles s'engager dans des travaux innovants qui permettent d'améliorer les comparaisons internationales et de produire des résultats globaux ou se trouvent-elles plutôt dans une logique de négociation et d'amélioration de l'existant ?

Au total, il paraîtrait sans doute utile d'une part de renforcer la mobilisation des institutions en impulsant des projets pionniers de comparaisons internationales sur une base bilatérale ou multilatérale. D'autre part, la statistique publique pourrait se donner mission d'alerter sur les biais identifiés dans certaines comparaisons, surtout lorsque certaines statistiques sont au centre de débats politiques. Enfin, elle pourrait également donner plus systématiquement une appréciation sur la comparabilité des données dans les grands domaines d'intérêt public.

Les questions sur la croissance

Deuxième grand champ de questionnement : la mesure de la croissance. Il ne s'est tenu aucun débat sur « La France dans dix ans », organisé à Paris et en région, dans lequel la question de la légitimité du PIB comme mesure de la croissance ne se soit posée, faisant apparaître des doutes importants sur le caractère souhaitable de la croissance compte tenu de ses effets environnementaux, conjugués à des doutes sur la possibilité d'atteindre la croissance, sur les effets de la croissance dans la répartition des revenus ou encore sur les gagnants et les perdants de la croissance. Le consensus qui a longtemps marqué le pays autour des vertus de la croissance semble aujourd'hui largement entamé.

La question de la mesure s'invite dans ce contexte. Cette question, discutée à l'occasion du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, était fondée sur des interrogations savantes. Elle s'est aujourd'hui diffusée auprès des citoyens, se concentrant sur les limites des indicateurs. Il importe de répondre à ce questionnement. Or pour ce faire, enrichir la mesure du PIB de différentes dimensions ne constitue pas forcément la meilleure voie, ni la plus aisée. Les plus farouches partisans d'une croissance zéro sont d'ailleurs souvent aussi ceux qui refusent toute monétisation ou tout arbitrage entre actifs traditionnels et actifs environnementaux ou facteurs de « bonheur ».

Une autre option s'avère possible, consistant à associer au PIB un nombre restreint d'indicateurs. Certains de ces indicateurs se révèlent très simples. Des indicateurs d'actifs nets, par exemple, permettraient d'éviter une appréciation de la croissance exclusivement fondée sur l'endettement extérieur, comme dans certains pays européens au cours de la période récente. A ceux-ci pourraient également être associés des indicateurs relatifs à l'environnement, la distribution des revenus, le bien-être. En la matière, il est possible d'aller très loin mais il convient avant tout de dresser un tableau de bord pour structurer le débat et faire en sorte qu'il prenne en compte d'autres éléments que la seule progression du PIB. L'idée serait de disposer ainsi d'un cadre élargi pour apprécier les conséquences de nos choix potentiels et les contraintes qui s'imposent à nous en matière d'actif net, d'environnement ou de justice sociale. D'une certaine façon, nous avons besoin d'une gestion actif passif de notre système économique et social, avec la difficulté que certaines composantes ne sont pas monétisables. Quoi qu'il en soit il faut travailler à rendre les arbitrages visibles.

Les mutations du tissu économique et l'arbitrage entre continuité et innovation

A toutes les époques, la nouveauté paraît radicale. Nous sommes peut-être sous l'emprise d'une illusion mais il me semble néanmoins nécessaire de nous interroger sur notre représentation de l'économie. Nous avons l'habitude de fonctionner avec des catégories simples : l'entreprise, le salarié, le produit, le consommateur. Tout cela connaît des mutations profondes. Nous vivons à la fois des évolutions : des contours définissant les agents économiques (saliariat versus entrepreneurs individuels, multinationales, filières et secteurs...); des contours définissant les produits (concepts d'usage et économie de la fonctionnalité, économie circulaire, activité, bien-être...); des contours définissant le caractère national de la production.

La question des mutations du tissu économique ne peut être esquivée. Chaque époque a vécu ses mutations mais un certain nombre d'entités qui fondent encore aujourd'hui le raisonnement subissent des mutations plus fortes que celles connues dans le passé. Un ménage aujourd'hui ne revêt pas la même signification qu'autrefois. Il en est de même des entreprises, des biens ou des services. En quelques années, la définition exacte de ces notions s'est modifiée très nettement. Des mutations fortes se produisent sur les contours qui définissent les agents, les produits, le caractère national de la production. Ces questions ont été déchiffrées par la statistique publique. Des efforts ont été en particulier consentis pour mieux comprendre ce que sont et ce que deviennent les entreprises.

Pour autant, de nombreux progrès restent encore à faire, dans un monde qui évolue extrêmement rapidement. Dans une période où la France s'interroge sa compétitivité, une compréhension fine de la démographie des entreprises est indispensable. Les travaux dans ce domaine se multiplient, et même s'ils sont souvent conduits par des personnes n'ayant aucune expérience du monde de l'entreprise, ils apportent des éclairages sur ce qu'est notre outil productif.

Les travaux de la statistique publique doivent contribuer à la structuration de ces réflexions même si une grande part d'entre elles relève du monde de la recherche. Il importe donc d'organiser et structurer un ensemble de travaux sur ces questions. Les travaux plus en amont entamés par l'INSEE devraient aider à donner un cadre à ces travaux, à les améliorer, et à permettre par une synergie entre recherche et statistique une meilleure « saisie » de l'objet entreprise et, on peut alors l'espérer, une pertinence accrue des politiques publiques. En ce domaine comme dans d'autre frontière entre statistique et recherche devient floue.

Dans ce monde en mutation apparaît aussi la question de l'arbitrage entre continuité et innovation. Plus l'univers se trouve en mutation, plus l'effort porte sur la compréhension de cette mutation et plus l'on sacrifie la continuité dans les méthodes et les mesures alors que les séries longues semblent permettre de reconstituer l'histoire sur des siècles. Néanmoins, la continuité est une chose, la capacité à rendre compte d'une réalité en mutation en est une autre. Il s'agit d'un enjeu fort pour les statisticiens et les besoins du débat public exigent à la fois une continuité et une adaptation aux mutations, nécessitant là encore d'opérer un arbitrage. Les enjeux aujourd'hui que porte le projet de profilage des entreprises conduit par l'INSEE méritent sans doute des sacrifices en termes de comparabilité temporelle. La réponse ici encore est un arbitrage. Surtout si l'on y ajoute des dépenses de rétopolation ou de maintien de bases en parallèle. Il faut dans tous les cas veiller à ce que le débat de politique publique puisse bénéficier au mieux de la continuité comme de l'innovation. Il y a sans doute des périodes plus propices à certaines évolutions que d'autres.

Les trajectoires

La question des trajectoires individuelles est devenue essentielle dans de nombreuses réflexions des pouvoirs publics. Il suffit d'examiner les récentes décisions politiques. Elles reflètent le passage d'une logique où chacun se définit par son statut à l'intérieur d'une institution à une logique où chacun se définit

par son parcours. Il devient dès lors extrêmement important de suivre ce parcours, d'autant que vont y être associés des droits et des comptes.

Se pose la question du suivi de ces parcours et plus généralement des trajectoires des individus et des entreprises puisque, de la même manière, l'attention se porte aujourd'hui non plus sur les géants établis mais sur la démographie des entreprises et l'absence parfois de trajectoire de croissance. La statistique publique a déjà beaucoup œuvré dans ce champ d'investigation particulièrement lourd. On peut citer par exemple l'étude des Parcours Individuels et Conjugaux (EPIC) en 2013, après 1959 et 1983 ; l'enquête Santé et Itinéraire Professionnel ; l'enquête SINE sur la création d'entreprise... Rares sont cependant les réelles cohortes, comme ELFE (enquête longitudinale française pendant l'enfance). Sur ce point du suivi longitudinal sanitaire et social, La France n'affiche toutefois pas d'avance par rapport à d'autres pays (Millenium Cohort Study en Angleterre et la NEPS (National Educational Panel Study) en Allemagne. Citons également le Panel Study of Income Dynamics des USA qui a été initié en 1968 et qui suit 18 000 individus. L'effort doit donc être amplifié en ce domaine, selon une structuration encore soumise à discussion. Plusieurs avis du Conseil, s'attachant aux forces et fragilités des parcours de vie(s), ou sur les parcours professionnels, ou encore sur le lien entre formation tout au long de la vie et carrières, soulèvent cette question.

Au-delà, je suis persuadé non seulement de l'intérêt d'une vision dynamique permettant de mieux appréhender le rapport au temps des agents économiques et en particulier ce qui relève de l'investissement au sens le plus large du terme, mais aussi de la nécessité de porter cette approche et d'en faire la matière d'une réflexion sur les politiques publiques.

Le constat que nous avons fait est en effet celui d'une carence des politiques préventives. Intervenir tôt est, nous en sommes convaincus, moins coûteux et socialement meilleur que de s'en tenir à la rémédiation. Encore faut-il, pour concevoir et calibrer les politiques, comme en mesurer les effets, disposer d'un suivi précis des parcours individuels.

L'arbitrage entre précision et fraîcheur des données.

Une autre question se pose assez naturellement lorsqu'on a une mission de concertation, concernant l'arbitrage entre la précision et la fraîcheur des données. Sur un certain nombre de sujets, le débat public se nourrit de données nettement défraîchies, notamment sur les questions relatives à la distribution des revenus, la mesure des inégalités, la pauvreté. La statistique accuse, en ces domaines, un retard par rapport à la réalité, pour des raisons qui tiennent à la manière dont l'information est produite. En particulier, le recours de plus en plus fréquent aux données administratives et fiscales conduit à un délai important. S'il ne se nourrit pas de données défraîchies, le débat public utilise des données partielles, de moindre qualité, qui proviennent d'autres sources que la statistique publique.

Ce choix entre données imprécises et incomplètes et données défraîchies ne s'avère pas aisé. Le débat public devant déboucher sur des décisions, il devrait s'appuyer sur des données aussi précises que possible. Peut-être conviendrait-il, en la matière, de mener une approche similaire à celle conduite dans le champ économique. La mission de prévision de l'INSEE, qui lui est attribuée et qu'elle exerce sur certains agrégats, ne doit-elle pas être élargie à la constitution de données sociales de références ? L'Insee mène en effet deux activités différentes, une activité de prévision et une activité de comptabilité nationale, qui présentent une grande continuité. Il est ainsi possible de passer d'une manière presque continue des données de prévision aux données définitives.

Il faudrait peut-être envisager de s'acheminer, pour un certain nombre de données sociales, vers un élément de prévision – certes, avec toute la fragilité qui entoure les prévisions – mais qui devienne graduellement une mesure. Cette question se révèle difficile mais mérite d'être posée, compte tenu de l'imperfection de la situation actuelle.

Statistiques financières

Sans entrer en détail sur le sujet des statistiques financières, il paraît important de souligner une question majeure. Les statistiques financières représentent une dimension essentielle – pour comprendre comme pour choisir. Or, notre organisation perpétue un monde disparu où le réel et le financier relevaient de deux domaines séparés dont la surface de contact était étroite. On peut faire référence à ce que disait Larry SUMMERS, lors d'une récente conférence du FMI, qui indiquait que chacun s'accorderait à trouver stupide de mesurer l'impact de l'effondrement du système électrique par la part de la production d'électricité dans le PIB mais qui notait qu'un certain nombre de personnes utilisaient pourtant ce même raisonnement à propos de la crise financière. Il invitait ainsi à penser avec plus de sérieux les interactions entre l'économie financière et l'économie réelle.

Dans la conception courante, il existe une sphère réelle et une sphère financière, avec, entre les deux, une surface de contact limitée. Cette conception, qui se reflète dans l'organisation de la statistique publique en matière de données financières, appartient au passé et ne correspond absolument pas à l'économie d'aujourd'hui, dans laquelle une entreprise représente un acteur financier en même temps qu'un acteur productif. Cette conception ne retrace pas les choix patrimoniaux ni le fait que la croissance des entreprises soit déterminée par leurs conditions d'accès au marché du crédit. Les différents canaux d'interaction restent encore mal recensés. La dualité institutionnelle entre statistique réelle et statistique financière ne concourt pas à une meilleure compréhension de nos économies. Elle entretient même l'idée pour les Français que la finance constitue toujours un monde à part, presque toujours toxique alors que l'on gagnerait à réfléchir aux manières de rapprocher ces deux sphères.

Questions de gouvernance

Au travers des avis du CNIS, les utilisateurs ont exprimé des demandes toutes parfaitement légitimes, mais qui soulèvent des problèmes d'arbitrage. Or la gouvernance de la statistique publique ne répond pas aujourd'hui à cette question de l'arbitrage. Il existe une constellation de services et d'organismes producteurs de statistiques, coordonnés par l'Insee, le Cnis et par une culture commune. Il n'existe pas d'instance d'arbitrage interministériel ni même d'instance d'orientation, où se discuteraient les choix alternatifs pour l'allocation des ressources. Dans un contexte de tension entre les besoins et les ressources, il conviendrait sans doute de réfléchir à une manière de mieux gérer ces arbitrages. Sans remettre en cause les responsabilités propres de chaque ministère, il conviendrait d'instaurer un lieu où se posent ces questions et où se nouent des réflexions sur l'allocation des ressources, de manière claire et transparente.

Jean-Pierre DUPORT remercie le Commissaire général pour son introduction, notant que les questions qu'il a posées se trouvent au cœur de la problématique du Cnis, en particulier la question de l'arbitrage entre précision et fraîcheur des données. Dans la préparation du débat de l'après-midi, cette question a été pointée presque systématiquement, par tous les interlocuteurs, qu'il s'agisse d'acteurs politiques ou de responsables d'organisations patronales ou syndicales, de même que celle de l'arbitrage entre les priorités. A cet égard, Jean-Pierre DUPORT salue Gunther CAPELLE-BLANCARD qui, à la tête de la Commission « Système financier et financement de l'économie », a fixé pour la première fois des priorités pour l'évolution de l'appareil statistique, répondant ainsi à une sollicitation du Président. Il estime en effet que cette question des arbitrages ne pourra pas échapper au Cnis dans les années à venir.

Jean-Luc BIACABE, représentant la Chambre de commerce et d'industrie de France, s'enquiert des raisons pour lesquelles, en France, les décideurs publics commencent systématiquement par contester la statistique publique lorsqu'elle ne leur est pas favorable. Ainsi, les Français ont d'abord critiqué l'enquête PISA alors que les Allemands ont choisi, sur la base de ces constats, de réformer leur politique. Il note par ailleurs que la statistique publique se donne pour ambition de « mesurer pour comprendre », ce qui conduit nécessairement à l'insatisfaction puisque cela exige d'aller toujours plus loin. Avec ce mot d'ordre, la statistique donne le sentiment de ne pas remplir son objectif. Il en irait peut-être différemment si elle poursuivait l'objectif de « mesurer pour agir ». Jean-Luc BIACABE s'enquiert donc d'un exemple où l'absence de statistique aurait engendré une erreur de politique publique.

Michel DUBROMEL, représentant France Nature Environnement, demande si les réflexions en cours pour dégager de nouveaux indicateurs de la croissance, complémentaires au PIB, visent à mesurer une situation ou déterminer le sens dans lequel il convient d'agir. Il importe de déterminer avant tout l'objectif recherché, c'est-à-dire soit promouvoir les activités françaises, soit économiser des ressources. Suivant l'objectif choisi, les indicateurs de suivi vont s'avérer très différents.

Denis DURAND, représentant la CGT, tient à remercier le Président pour les propos amicaux qu'il a tenus à son sujet. Il rappelle que la CGT a toujours considéré la statistique avec un grand sérieux et continuera de siéger au Bureau du Cnis. Dans son expérience de plus de quarante ans de syndicalisme dans des domaines très variés, sa participation aux travaux du Cnis constitue sans doute la plus agréable. Le milieu des professionnels de la statistique s'avère particulièrement intéressant et permet de concilier la mise en valeur des talents individuels et l'engagement collectif au service de l'intérêt général. En outre, la qualité des débats au sein du Bureau et des différentes formations du Cnis se révèle tout à fait exceptionnelle et apporte la satisfaction d'obtenir des résultats, ce qui n'est pas toujours le cas pour l'action syndicale de nos jours. Denis DURAND relève que les travaux du Cnis ont permis de faire avancer le système statistique public comme le démontrent, par exemple, la décision de la Banque de France, voilà quelques années, de reprendre ses statistiques territorialisées sur les dépôts et crédit, les suites données au rapport Freyssinet sur la mesure des inégalités et les niveaux de vie ainsi que tous les travaux réalisés pour améliorer les statistiques sur l'emploi et le chômage.

Les participants aux travaux du Cnis conservent bien à l'esprit la difficulté des comparaisons internationales. Dans le débat public, en revanche, la propension est forte d'oublier immédiatement ces réserves. Cette carence se révèle particulièrement vraie, notamment, dans la comparaison de la part des dépenses publiques dans le PIB. De la même manière, la mesure de la rentabilité des entreprises fait naître des incertitudes fortes. La CGT a demandé que la statistique publique travaille sur la mesure du coût du capital, un sujet particulièrement difficile à appréhender dans les comparaisons internationales mais qui pourrait être accéléré par les expériences de pointe engagées par le système statistique français. La conscience de ces limites ne doit pas empêcher la statistique française de s'attacher à améliorer dès à présent son outil d'observation national. Quant à la mesure du PIB potentiel et du déficit structurel, Denis DURAND se joint aux remarques de Jean-Pisani-Ferry à propos des normes européennes qui peuvent conduire à des sanctions contre un État sur la base de données inobservables. Cette question a été posée au sein du Cnis et, au niveau de l'ESAC, au directeur général d'Eurostat. Or, jusqu'à présent, les dirigeants du système statistique public ont toujours considéré que la statistique publique n'a aucune responsabilité dans ce domaine, qui relèverait des économistes et des politiques. Denis DURAND demande donc si la réflexion des responsables de la statistique publique a évolué sur ce point.

Roxane SILBERMAN, directrice du Réseau Quetelet et représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales souhaite d'abord souligner, sur le point de l'importance des comparaisons internationales et de la place de la statistique publique dans ce domaine, les grands progrès accomplis au sein du Cnis dans la prise en compte des questions européennes.. Elle s'enquiert de la vision du Commissaire général sur la participation de la France à ces grands instruments que sont les enquêtes qui se développent au niveau européen et international et ne sont pas seulement le fait de la statistique publique, comme l'a fait remarquer le Commissaire citant l'enquête PISA portée par l'OCDE.. Le monde académique est également un acteur de plus en plus présent dans ce domaine, en particulier au niveau européen. Or la France présente une spécificité avec un poids historiquement très fort de l'Institut de statistique publique dans l'ensemble des grandes enquêtes réalisées au plan national, alors que, dans d'autres pays, où les universités ont une tradition de grandes enquêtes un équilibre différent s'est installé. Du coup, la France éprouve aujourd'hui de grandes difficultés à participer à ces grandes enquêtes internationales et notamment européennes qui se développent portées par le monde académique. La France constituait ainsi le seul pays où l'enquête SHARE était portée par la statistique publique, et l'INSEE s'en étant retirée, la transition s'avère difficile. Si l'on peut comprendre ce retrait, à la fois pour des raisons budgétaires et pour des questions de périmètre, cette enquête étant portée partout ailleurs par la recherche, la question posée est celle d'une meilleure organisation de la transition, faute de quoi la France se retrouvera absente de ce domaine du vieillissement de la population, domaine pourtant jugé essentiel. Roxane SILBERMAN souhaite attirer l'attention du Commissaire sur ce point et de façon plus générale sur l'intérêt de renforcer la coopération entre la statistique publique et le monde de la recherche pour peser mieux au niveau européen. On a vu par exemple l'enjeu sur la question des nomenclatures socio-professionnelles où les chercheurs britanniques ont été en mesure d'influencer plus fortement la statistique publique au niveau européen.

Jean PISANI-FERRY note que les décideurs publics estiment souvent que les comparaisons internationales ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités nationales. Ce reproche peut s'avérer exact mais ces comparaisons internationales doivent être considérées comme des mesures imparfaites ou des indicateurs d'alerte. En matière éducative, l'enquête PISA est loin d'être parfaite. La proportion des élèves français qui ne répondent pas à cette enquête se révèle particulièrement élevée. Lorsqu'ils ne savent pas de manière assurée, ils se taisent. Ce phénomène affecte les résultats de la France. Cela peut être considéré comme une faute de l'enquête mais aussi comme un biais de comportement. La peur de l'autorité qui se manifeste ainsi peut être jugée comme une attitude peu prometteuse pour les compétences qui tendent à se développer dans l'économie actuelle. Des erreurs ont effectivement pu être commises dans les décisions publiques sur la base de statistiques erronées. Il en fut ainsi par exemple pour l'appréciation des *subprimes*, longtemps considérées comme un phénomène réduit, circonscrit au marché de l'immobilier américain. Cette appréciation reflétait l'ignorance la plus totale sur le *shadow banking system*, sur l'étendue de la titrisation et la diffusion des produits structurés dans le système bancaire international et sur l'exposition des banques européennes au risque sur le marché américain. Aujourd'hui encore, la mesure des canaux de transmission entre l'Europe et les États-Unis par le commerce ne retrace qu'un fragment de la réalité. Elle suggère en outre que cette transmission doit s'avérer symétrique alors qu'en pratique elle ne l'est jamais. Se posent en ce domaine des questions de connaissance des canaux d'interdépendance. Or la statistique publique a tendance à se concentrer sur les flux commerciaux au lieu d'appréhender les interdépendances financières.

Jean PISANI-FERRY estime pertinent que l'Insee ait choisi pour devise « mesurer pour comprendre » puisque cela correspond à sa mission. Il s'agit d'une démarche essentielle. Les éléments sur lesquels porte

cette mesure doivent être étendus en fonction des questions qui se posent. Le déficit structurel ne relève pas de la statistique. Il relevait traditionnellement de mesures réalisées par les économistes pour nourrir leur appréciation sur l'état de la conjoncture et sur les facteurs sous-jacents. Le problème tient dans le passage très rapide de travaux dont personne n'ignorait la fragilité à une mesure entraînant des effets réels. En tant qu'économiste, Jean PISANI-FERRY se réjouit du passage d'une approche par le déficit nominal à une approche plus structurelle. Il s'inquiète néanmoins que ce passage se soit fondé sur une statistique considérée comme incontestable alors qu'elle peut toujours être contestée. Ainsi, la mesure du PIB potentiel de l'Espagne ou de l'Irlande a été largement révisée à la baisse à partir de 2007. Assoir des sanctions potentielles sur une mesure instantanée soulève des problèmes considérables. Vis-à-vis du monde de la recherche, le raisonnement doit être tenu dans les deux sens. La recherche utilise la statistique publique mais elle réalise aussi des travaux pionniers qui peuvent ensuite se traduire en statistiques, surtout dans un contexte où les contraintes ne permettent pas à la statistique publique de défricher tous les domaines qu'elle souhaiterait.

Gilles POUZIN, représentant la CFTC, souligne que l'amélioration de la connaissance statistique de la sphère financière et de son imbrication avec l'économie réelle constitue l'une des attentes majeures. Il s'enquiert par ailleurs des pistes qui permettraient de dégager les indicateurs sociaux aptes à répondre aux préoccupations de la société vis-à-vis des problèmes que crée la croissance en termes d'inégalités ou d'insatisfaction.

Jean-Paul BETBEZE, représentant la Commission économique de la nation, remarque que certaines entreprises se développent à une vitesse étonnante. A l'heure actuelle, Deloitte travaille sur des entreprises qui affichent des taux de croissance de chiffre d'affaires très élevés, pouvant avoisiner les 5 000 % sur cinq ans, mais qui sont ignorées des statistiques moyennes, compte tenu de leur vitesse. Il demande dans quelle mesure la statistique publique pourrait se rapprocher de Deloitte ou d'autres institutions du même type, qui travaillent sur ces cas étonnants, en lien avec les nouvelles technologies.

Gunther CAPELLE-BLANCARD, Président de la Commission « Système financier et financement de l'économie », confirme l'imbrication des deux sphères économique et financière et observe que le concept même de déconnexion de ces sphères, souvent avancé, n'a pas lieu d'être. La finance se trouve au cœur de l'économie et représente une activité fondamentale. La commission qu'il préside s'intéresse d'ailleurs non seulement au système financier mais également au financement de l'économie. Face à cette imbrication, deux attitudes différentes peuvent être adoptées. La première consisterait à considérer le système financier tellement précieux qu'il ne doit pas être entravé, sous peine d'entraîner une perte de croissance et de bien-être. A l'inverse, l'on pourrait estimer que le système financier se révèle si particulier qu'il exige une attention tout aussi particulière. L'une des spécificités du système financier réside dans sa grande opacité. La Commission s'attache à lever cette opacité. Les statistiques disponibles s'avèrent nombreuses mais elles restent peu accessibles. Gunther CAPELLE-BLANCARD, signale qu'une loi a récemment été votée, demandant aux banques de diffuser davantage d'informations sur leur implantation à l'étranger et précise que la Commission veillera à suivre la façon dont ces informations seront accessibles aux chercheurs, aux journalistes et à toutes les personnes intéressées.

Benoît ROBIN, représentant Force Ouvrière, observe que le Commissaire général, s'appuyant sur le rapport réalisé sur la France dans dix ans, a mis en exergue les principales interrogations qui apparaissent et les attentes des usagers vis-à-vis de l'appareil statistique public. Les usagers se montrent très attentifs aux différentes composantes de la statistique publique et à son indépendance. La question des moyens est posée et suppose une adéquation entre les ressources et les volumes demandés à l'appareil statistique public. La question de la relation entre la statistique et la recherche doit également être examinée. La recherche est largement associée aux groupes de travail et aux commissions du Cnis. Néanmoins, le retour effectué par la recherche vis-à-vis du problème posé peut susciter des questionnements. Le Cnis lance des initiatives pour mettre en relation les producteurs, les usagers et les utilisateurs mais la manière dont les organismes de recherche peuvent interpeller la statistique publique à l'échelle internationale doit encore être déterminée.

Chantal CASES, représentant l'Institut national des études démographiques (INED), remarque que la frontière entre statistique publique et recherche se révèle poreuse et s'en félicite. La manière dont l'Ined travaille avec l'Insee illustre parfaitement le fait que la recherche constitue à la fois un lieu pour la réflexion et l'innovation sur les collectes de données, mais aussi un lieu particulier de l'utilisation des données de la statistique publique. La réflexion sur la complexité des ménages menée par l'Ined et l'Insee via l'enquête Famille et Logement associée au recensement constitue un exemple parlant et fructueux des relations entre recherche et statistique publique. Ces relations posent également la question de l'arbitrage entre continuité

et innovation. Il paraît assez naturel que la recherche constitue un lieu d'innovation en matière de réflexion sur les mesures et d'interprétation sur les données collectées. Vient toutefois un moment où l'innovation doit passer dans le système général. Or c'est à ce stade que se pose une autre difficulté. Au vu des problèmes de moyens auxquels la statistique publique est confrontée, Chantal CASES fait part de ses inquiétudes. Ces arbitrages de moyens pourraient en effet ne pas laisser suffisamment de place au transfert de l'innovation. L'évolution des questionnaires de recensement, par exemple, a engendré un travail conséquent dans lequel les chercheurs ont tenu une place importante. Les conclusions du groupe de travail ont été appréciées mais la mise en œuvre de ses recommandations soulève aujourd'hui des difficultés tenant au manque de moyens et au risque de perte de continuité et pourrait de ne pas tenir compte à temps des évolutions sociales et des nouveaux besoins d'information. Citant enfin Gaston Bachelard, Chantal CASES rappelle qu'il « *faut réfléchir pour mesurer et non mesurer pour réfléchir* ».

Renaud LACROIX, représentant la Banque de France, reconnaît l'importance de l'interaction entre les sphères financière et réelle, un sujet sur lequel la Banque de France entend développer des travaux. Au-delà de la Banque de France, ce sujet touche l'euro-système et appelle la conduite de travaux en liaison avec Eurostat et la BCE. Ces travaux se heurtaient par le passé à un manque de données, qui entravait l'établissement d'une connexion entre les deux systèmes. Ce manque est en passe d'être comblé aujourd'hui grâce aux initiatives lancées en particulier par le G20. Ainsi, l'introduction d'un identifiant unique pour les entreprises et pour les acteurs du système financier, le LEI¹, permettra à terme d'identifier très précisément, dans les transactions financières, le lien entre une contrepartie et l'établissement qui a fourni un crédit ou acheté des titres. La mise en place opérationnelle du LEI en France résulte d'une étroite coopération entre la Banque de France et l'INSEE,. De telles initiatives offrent la possibilité de mieux comprendre les connexions entre les deux sphères et de lancer des travaux très importants concernant le financement de l'économie comme la stabilité financière, des sujets qui ont pris une grande importance dans les dernières années.

Renaud LACROIX souligne par ailleurs que la Banque de France entend participer au mouvement en faveur de l'accès des chercheurs aux données. Les chercheurs jouent en effet un rôle très important dans l'exploitation des données et dans la capacité à identifier de nouvelles pistes. Cet accès doit cependant s'effectuer dans un cadre organisé, qui respecte les obligations légales. Ces conditions expliquent que la mise à disposition ne puisse intervenir sans instruction préalable des demandes d'accès. C'est dans cette voie que la Banque de France s'est engagée en mettant en place une procédure présentée lors d'une séance de la Commission « Système financier et financement de l'économie ». En parallèle, la Banque de France poursuit l'enrichissement de la base de données accessible sur son site internet (Webstat) avec des niveaux de détail supplémentaires pour certaines de ses publications..

Karine BERGER, Députée des Hautes-Alpes, signale que la Commission des finances vient de lancer une mission parlementaire sur les conséquences de l'application des normes prudentielles sur le système de financement et le *shadow banking*. A l'heure actuelle, il n'existe aucune donnée disponible en Europe sur le sujet. Elle lance donc un appel à la Banque de France pour que se développent des données en la matière, soulignant que l'Europe ne peut rester dans une telle ignorance.

Jean-Pierre DUPORT note qu'il a pu s'opposer au Directeur général de l'Insee sur l'articulation entre les données sectorielles ou de branche et les données territorialisées. Il souhaite donc savoir si le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a engagé des réflexions avec le futur Commissariat général à l'égalité des territoires, qui a vocation à remplacer la DATAR, sur l'articulation entre les connaissances globales et les connaissances territorialisées.

Jean PISANI-FERRY rappelle que le contenu et les effets collatéraux de la croissance suscitent des interrogations. Il s'agit donc d'associer à la mesure fondée sur le PIB, totalement dominante aujourd'hui, un petit nombre d'indicateurs recouvrant plusieurs dimensions afin d'objectiver cette mesure. Ces indicateurs pourraient ainsi concerner les stocks, le climat, la distribution des revenus, etc. D'après les résultats des statistiques américaines, le revenu réel du travailleur médian n'a pas augmenté alors que le pays a connu une croissance, une croissance qui a entièrement bénéficié aux plus hautes distributions du revenu. Un raisonnement qui ne prend pas en compte cette dimension ne permet pas d'alimenter convenablement le débat public. Pour identifier précisément la croissance des entreprises, il convient de mener une approche dynamique, englobant les entreprises qui suivent des parcours extrêmement rapides. Jean PISANI-FERRY considère effectivement qu'il paraîtrait intéressant de réfléchir à l'usage de l'information recueillie par les institutions comme Deloitte en la matière. Plus généralement, il convient de réfléchir à l'opportunité de se

¹ *Legal Entity Identifier*

connecter à d'autres producteurs de connaissance, qui peuvent nourrir la réflexion sur les éléments à intégrer dans la statistique.

S'agissant des moyens, le service statistique public entre dans une phase encore plus contrainte que par le passé, alors que les besoins restent immenses compte tenu de la complexité des questions qui se posent et des mutations qui se sont fait jour dans un certain nombre de domaines, appelant de nouvelles investigations. La première action à mener dans ce contexte consiste à inventorier les capacités d'investigation disponibles et à réfléchir aux arbitrages. Ce n'est qu'à l'issue de cette première étape qu'il se révélera possible de déterminer en quoi la contrainte de moyens peut ou non être desserrée. Jean PISANIFERRY confirme que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a noué des premiers contacts avec la DATAR, qui a entamé des réflexions sur sa propre organisation. La question territoriale présente une très grande importance, au vu de la période de transformation qui s'ouvre aujourd'hui. Ainsi, identifier où vont territorialement les bénéfices de la croissance ou déterminer les effets de la métropolisation constituent des questions essentielles. Il paraît nécessaire d'appréhender les ressorts territoriaux de la croissance et les interdépendances entre les territoires, afin que la capacité d'entraînement des métropoles puisse s'étendre aux territoires qui les entourent.

III. LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, évoque en premier lieu le contexte de la statistique publique. A l'instar du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, mais à son échelle, l'Insee a lancé une réflexion stratégique interne à l'horizon 2025. Celle-ci est animée par Pierre AUDIBERT, Secrétaire général du Cnis, signe que les attentes des utilisateurs resteront au centre des préoccupations de l'Institut dans les années à venir.

Les évolutions de la gouvernance française trouvent leur source au niveau européen, dans les réactions aux comptes nationaux grecs. Sur le plan national, l'évolution de la gouvernance n'a pas fait l'objet d'une réelle demande. L'impartialité des statisticiens publics n'est généralement pas contestée, quand bien même elle n'est pas entièrement garantie par des procédures ou des textes et même si les responsables de l'Insee, direction d'administration centrale comme les autres, et des services statistiques ministériels, peuvent être nommés ou dénommés à tout moment par l'autorité politique. Le système français a trouvé son équilibre, sa stabilité et sa crédibilité avec la création de l'Autorité de la statistique publique en complément du Cnis voilà quelques années. Cette crédibilité s'avère fort utile, notamment lorsque des accidents industriels ou des problèmes de production statistique surviennent. Les difficultés dans l'exploitation de l'enquête Emploi sur les derniers trimestres le démontrent.

Sur le plan européen, la situation se révèle toutefois différente car les textes évoluent. Si personne en Europe ne doute davantage de l'impartialité et du professionnalisme des statisticiens français, il n'en demeure pas moins que ceux-ci doivent se conformer à des textes européens en perpétuelle évolution. Le code de bonnes pratiques a été renforcé. Des réflexions se poursuivent depuis plusieurs mois voire plusieurs années pour faire évoluer le règlement européen 223, qui constitue la loi statistique européenne. Certains sujets demeurent ouverts, notamment la nomination et la révocation des directeurs des instituts nationaux statistiques, le rôle plus ou moins formel de coordination desdits directeurs sur les autres autorités statistiques et plus généralement la formalisation de l'indépendance du système statistique par rapport aux autorités politiques. La Commission européenne souhaiterait ainsi que des « *Commitments on Confidence* » ou « engagements pour la confiance » soient signés par les chefs de Gouvernement afin d'attester qu'ils octroieront tous les moyens et toute l'indépendance nécessaires aux statisticiens publics.

A ce stade, le plus probable est que le système national français reste compatible avec les textes à venir, qui pourraient donner plus de poids à la statistique publique. Ces textes pourraient cependant, avec une probabilité certes faible aujourd'hui, s'orienter vers le passage d'une administration centrale à une agence, conformément au modèle anglo-saxon, ce qui exigerait une plus grande formalisation du rôle de coordination de l'institut national statistique sur les services statistiques ministériels qui s'apparente plutôt aujourd'hui à un magistère d'influence.

Il existe depuis quelques mois une structure informelle présidée par Jean-Luc Tavernier, dont le manque avait été pointé par la précédente réflexion stratégique de l'Insee, pour rassembler tous les producteurs de la statistique publique ou presque, en vue d'évoquer **la cohérence stratégique de la production statistique** et les réponses à apporter aux attentes des utilisateurs mais aussi de prioriser les actions. Toutefois, la Banque de France n'est pas concernée par cette structure. A l'échelle européenne, la statistique publique se développe au sein de deux sphères de légitimité, l'une qui passe par les services des gouvernements et des administrations et l'autre qui relève du système européen de banques centrales, très jaloux de son indépendance et sur lequel le réseau des instituts statistiques nationaux n'a guère d'influence. Dans l'interaction entre les sphères financière et réelle, la statistique n'est pas la seule en cause. Force est de constater que si, dans certaines enceintes, ces deux piliers échangent comme au sein du Cnis, il n'en est pas partout ainsi. Une initiative européenne cherche aujourd'hui à combler cette lacune en réunissant, au sein d'un forum, les directeurs des instituts statistiques et ceux des directions statistiques des banques centrales.

En matière de statistique comme en d'autres matières, l'Europe avance à coup de textes. Le processus en cours est même devenu très procédural à la faveur des manquements de l'État grec et continue de se développer de cette manière. Il doit néanmoins laisser plus de place à des réflexions de fond, notamment sur la comparabilité des données entre les pays. Autant il est possible d'affirmer avec une quasi-certitude que le taux de marge en France a baissé, et que ce n'a pas été le cas en Allemagne, autant il s'avère impossible de déterminer si l'écart de niveaux entre les deux taux de marge, un écart pourtant très commenté, reflète bien une réalité économique ou masque seulement une différence de méthode statistique. De fait, sur le plan du respect des textes, l'Allemagne et la France se conforment au règlement mais cela ne suffit pas à garantir la comparabilité. Pour l'instant, un chantier bilatéral a été engagé par l'Insee avec ses homologues allemands sur la durée du travail et le coût horaire par exemple, un sujet soulevé voilà quelques années par Coe-Rexecode. A un horizon plus lointain, l'Insee souhaiterait également engager un travail franco-allemand sur la comparabilité des comptes des entreprises entre les deux pays.

S'agissant de l'accès aux données, nombre de statistiques publiques ont été construites, en France, à partir de données recueillies à d'autres fins administratives. Il s'agit de données notamment fiscales. De ce point de vue, le big data ne constitue pas une nouveauté. Quant à l'utilisation massive de données privées, Jean-Luc TAVERNIER doute que la collecte de données sur des moteurs de recherche internet pour anticiper une conjoncture de très court terme apporte un rendement coût-bénéfice très satisfaisant. Un deuxième champ se révèle peut-être plus intéressant, concernant l'accès aux données d'entreprises pour construire et améliorer les statistiques publiques. Des expériences ont été développées dans les pays européens sur les données dématérialisées de la grande distribution pour construire une partie des indices de prix du commerce de détail. En la matière, l'Insee a lancé un projet pilote, uniquement avec les enseignes volontaires, qui fournissent leurs données de caisse. Certains pays utilisent également les données des opérateurs de téléphonie mobile pour contribuer aux statistiques du tourisme ou offrir une meilleure connaissance des mobilités. Tous les pays qui se lancent dans ces initiatives sont confrontés à des problématiques juridiques. Il existe donc un champ d'investigation mais il suppose, pour être véritablement sécurisé, une évolution du cadre juridique et législatif.

En termes de simplification pour les entreprises, Jean-Luc TAVERNIER rappelle que les représentants des entreprises au sein du Cnis estiment eux-mêmes que les statistiques représentent 1 % de leurs sujétions administratives, contrairement aux affirmations récurrentes des représentants des organisations patronales et à l'idée assez répandue dans le débat public. L'Insee est soumis à une pression constante en vue de réduire la charge qu'il impose aux entreprises et éprouve de ce fait parfois des difficultés pour faire approuver l'intégralité de son programme d'enquête. Il faut réaffirmer que le Cnis et le Comité du label veillent à ce que le poids de chaque enquête reste proportionnel avec son intérêt et que les entreprises ne soient interrogées que sur les sujets véritablement nécessaires. L'Insee contribuera par ailleurs au processus de simplification des entreprises dans le cadre du projet « *Dites-le nous une fois* ». Ce projet, qui vise à ne pas réinterroger les entreprises plusieurs fois pour recueillir une donnée qu'elles ont déjà fournie une fois à l'administration, sera fondé sur le registre d'entreprises et d'établissements SIRENE.

Jean-Luc TAVERNIER observe que la discussion précédente a montré la difficulté à définir très précisément le périmètre de la statistique publique. Pour répondre aux questions déjà soulevées ce matin, la statistique publique a investi massivement dans la mesure du bien-être. Sur des sujets bilanciaux et patrimoniaux, l'Insee diffuse une publication assez développée chaque année sur l'évolution du patrimoine des Français et du pays. Les panels pour suivre les trajectoires s'avèrent coûteux et lourds et exigent souvent de longues discussions avec la CNIL mais ils existent et se développent, afin d'améliorer le suivi des trajectoires. De grands progrès ont été accomplis en ce domaine, y compris dans la fonction publique.

La croissance potentielle et le déficit structurel, en revanche, ne relèvent pas de la statistique publique. L'Insee, dans sa composante étude, travaille certes sur ces sujets. Ainsi, début 2013, l'*Insee Références* relatif à l'économie française publiait une estimation de la croissance potentielle. Comme pour la note de conjoncture, il s'agit néanmoins d'un champ totalement contestable et ouvert à tous. Chacun peut disposer d'une idée en la matière, et il faut reconnaître qu'asseoir de droit sur un concept aussi inobservable et contestable que le déficit structurel s'avère complexe.

Il demeure également une zone grise, dans laquelle se pose **la question de la publication d'indicateurs de données sociales avancées**. Cette question est présente dans l'avis du Cnis et à l'échelle internationale. Très peu de pays se révèlent capables de fournir à court terme des informations sur l'évolution des inégalités ou du taux de pauvreté. Les États-Unis conduisent une enquête infra-annuelle qui est très coûteuse. L'Insee utilise les données fiscales, avec tout le retard que l'exercice suppose, compte tenu du décalage d'un an de la déclaration d'impôt. Pour avoir des indicateurs d'inégalité plus tôt, il faudrait utiliser des indicateurs agrégés sur l'évolution des salaires ou des prestations et en dégager une idée de l'évolution de la distribution. Jean-Luc TAVERNIER émet quelques réserves sur la possibilité de déduire une évolution des inégalités à partir de données agrégées et se demande si ce champ relève plutôt de la recherche ou de la statistique.

Quant aux grands projets de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER précise qu'il s'agit de mieux utiliser les données existantes, réduire les coûts de constitution des systèmes d'information actuels, réaliser des gains de productivité et améliorer la qualité des statistiques. Dans la sphère du **recensement de la population**, outre le fait qu'il va faire évoluer en partie les questionnaires, l'Insee élargit chaque année le champ d'expérimentation du recensement par internet. L'an prochain, un tel recensement par internet se révélera accessible dans toutes les communes. En parallèle, l'institut statistique conduit un projet en vue de rationaliser la gestion du **répertoire d'immeubles localisés**, la base du sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants. L'Insee mène également des travaux de long terme pour mieux appréhender les divergences entre les populations recensées et celles inférées d'autres sources comme les sources fiscales. Ces travaux pourraient déboucher sur des évolutions de la méthodologie du recensement, en lien avec les utilisateurs et les élus municipaux.

Le projet d'utilisation des **données de caisse** permet d'utiliser les données dématérialisées des grandes enseignes en vue de mesurer l'indice des prix et potentiellement de fournir de nouvelles statistiques sur des prix moyens relatifs à des segments de marché étroits comme les produits bio, ou sur des indices de prix plus territorialisés. Ce projet exige le volontariat de tous ou, à défaut, une évolution du cadre juridique.

Les statistiques d'emploi et de salaires seront grandement affectées par la simplification importante pour les entreprises que représente la déclaration sociale nominative, qui doit se mettre en place en 2016. Cette déclaration impliquera une transmission unique et exclusivement dématérialisée, qui se substituera progressivement à la quasi-totalité des déclarations sociales des entreprises. Elle remplacera notamment les bordereaux récapitulatifs de cotisation (BRC) des URSSAF et les déclarations annuelles de données sociales (DADS), utilisés dans l'élaboration des statistiques sur l'emploi et les salaires, ainsi que les déclarations de mouvements de main d'œuvre. Cette évolution est porteuse de simplification pour les entreprises et permettra une publication plus rapide et plus réactive des données sur l'emploi et les salaires. Le système statistique est donc engagé à part entière dans ce projet.

Dans le domaine de la statistique d'entreprise, l'Insee a, dans la période qui s'achève, mené une première évolution à travers la refonte des statistiques structurelles d'entreprise. Le projet ESANE visait avant tout à réduire la charge de réponse des entreprises. Un projet est aujourd'hui en cours, qui marquera une véritable révolution en matière de statistique d'entreprise, le **profilage**. Ce sujet, qui a fait l'objet de réglementations européennes et nationales, vise à développer une statistique d'entreprise qui ne dépende plus du périmètre des unités légales et de la volatilité qu'il implique dans un monde où la filialisation et l'évolution des structures capitalistiques sont permanentes, en prônant une partition économique des groupes. Ce passage suppose un exercice de gré à gré avec les grands groupes. La période à venir devrait permettre de tirer de grands enseignements sur le profilage.

Néanmoins, celui-ci se prêtera peu à une déclinaison territoriale, même s'il apportera une meilleure définition des enjeux économiques, comme l'ont démontré les premiers résultats. Il pourra également gommer certains biais qui existent aujourd'hui dans la partition des activités entre industrie et service. Ainsi, la baisse de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée est peut être amplifiée en France par l'ampleur du phénomène de filialisation et l'externalisation de services qui sont restés, en Allemagne, intégrés dans les entreprises industrielles.

Dans le domaine des statistiques financières, enfin, une compétition s'est fait jour entre la sophistication des instruments de financement des entreprises et la capacité du système statistique à en rendre compte. Il

est ressorti de la rencontre organisée par le Cnis en juin dernier qu'il existe nombre de statistiques accessibles mais encore méconnues des utilisateurs sur la distribution des crédits.

Les différents services statistiques ministériels conduisent plusieurs projets.

Le SOeS accompagnera le débat national sur la **transition énergétique** et la loi de programmation de la transition énergétique. Ce service conduira l'enquête Phébus sur la performance de l'habitat, l'équipement, les besoins et l'usage de l'énergie, qui fournira des statistiques nouvelles sur les consommations et comportements des ménages en matière d'énergie ainsi qu'une mesure statistique du diagnostic de performance énergétique des résidences principales.

Dans le domaine de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des appariements de fichiers qui permettent l'étude des **parcours scolaires et universitaires** profiteront du déploiement du Répertoire national des identifiants des élèves.

Dans le domaine de la justice, le système statistique ministériel vit une phase de transformation avec un grand projet de mise en place d'un système d'information décisionnel pour suivre les **cohortes d'individus mis en cause, auteurs présumés d'infraction, tout au long de la filière pénale**. A ce projet s'ajoute la création d'un nouveau SSM au sein du Ministère de l'intérieur sur les statistiques de la délinquance pour faire toute la transparence sur les **données de sécurité** et assurer la continuité entre les données de la **délinquance et la réponse pénale apportée**.

Quant aux statistiques relatives à l'**emploi et aux rémunérations** de la fonction publique, elles ont déjà bénéficié du nouveau système d'information SIASP et continueront d'en bénéficier dans les années à venir.

Jean-Luc TAVERNIER précise que ces projets sont souvent de nature nationale à deux exceptions près. Le profilage ne prendra véritablement toute sa dimension que s'il est mené par tous les pays suivant une méthode commune. De la même manière, la Commission européenne fait une promotion intense du projet SIMSTAT pour mesurer les flux commerciaux intra-européens par l'examen exclusif des exportations. Des tests de faisabilité sont toujours en cours. Une plus grande intégration du système statistique européen, dans un pays comme la France qui possède une histoire et une pratique statistique anciennes, n'est pas toujours en soi porteuse de gains de productivité.

Par ailleurs, l'innovation en matière statistique exige des investissements, du temps et des précautions méthodologiques très spécifiques, afin de garantir la continuité des séries. La tentation est forte de continuer de raisonner à erreur constante ou avec une méthodologie inadaptée aux innovations. Les ruptures de série se révèlent en effet difficiles à gérer en termes de communication. L'Insee essaie d'expérimenter les processus de collecte par internet pour chaque enquête conduite auprès des ménages. En la matière, l'Institut redouble de précaution méthodologique afin de poursuivre l'innovation tout en garantissant la continuité des séries.

Enfin, l'amélioration de la diffusion constitue un souci constant. Sur la période, l'Insee conduira un projet de nouveau site internet.

Jean-Luc TAVERNIER confirme que la **contrainte de moyens** est devenue très prégnante. L'Insee paie un lourd tribut à la maîtrise des dépenses de l'État depuis dix ans déjà. Pour l'instant, néanmoins, elle a réussi à conjuguer, par l'effort de chacun, par la mutualisation et la spécialisation des établissements nationaux et régionaux dans les processus de production statistique, la contrainte de moyens et le maintien de toutes ses missions, voire le développement de statistiques nouvelles. A l'avenir, les sujets d'arbitrage devraient s'avérer toutefois plus nombreux et conduire l'Insee à se désengager d'un certain nombre de projets comme l'a souligné Jean PISANI-FERRY. Il n'existe aucun organe dans la gouvernance qui décide de ces arbitrages. L'initiative européenne tentant de dégager des priorités négatives a échoué. Au niveau national, le Cnis n'a pas non plus souhaité fixer des priorités. La question devra néanmoins se poser à l'avenir. Jean-Luc TAVERNIER tient enfin à remercier au nom de tous le Président du Cnis pour son engagement au cours de ces années.

Patrick DUCHATEAU, représentant la Fédération française du bâtiment, confirme que la charge de la statistique publique sur les entreprises s'élève à 1 ou 2 % même si les entreprises ne la perçoivent pas toujours ainsi puisqu'elles mélangent assez aisément les formulaires administratifs et les questionnaires de statistique publique. Il souligne par ailleurs que les moyens exigeront à l'évidence une priorisation des travaux. Les entreprises ont notamment besoin de données en distribution et en dispersion plutôt qu'en moyenne. Le profilage, dans la période de transition occasionnera forcément un peu de flou mais le passage à cette nouvelle entité juridique paraît tout à fait pertinent et logique. Compte tenu des moyens de l'Insee, il semblerait également opportun de s'intéresser à nouveau à l'utilisation de données privées dans les suites du rapport Vorms.

Christine CHOIGNOT, représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), formule le vœu que la connaissance de l'économie sociale continue de trouver une place dans les priorités de l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT rappelle l'enquête Association qui sera conduite cette année à la suite des travaux menés par Edith ARCHAMBAUD.

Christine CHOIGNOT ajoute que ces travaux devront être assortis de publications, toujours très utiles pour le grand public.

Jean-Luc BIACABE rappelle le changement de base des comptes nationaux qui interviendra en mai prochain. L'Insee a d'ailleurs déjà communiqué sur les conséquences de ce changement de base, une initiative qu'il juge très intéressante.

Jean-Luc TAVERNIER confirme que l'enquête Associations sera exploitée et donnera lieu à des publications. Le changement de base des comptes nationaux fait suite à deux ans de travaux fondés sur des normes internationales, qui exigent notamment d'intégrer la R&D dans la FBCF et d'accroître la valeur ajoutée à ce titre. Comme Eurostat, l'Insee a souhaité communiquer, à l'instar des collègues américains en 2013, quelques mois à l'avance, sur cette évolution et les améliorations qualitatives correspondantes. Selon Eurostat, l'effet d'amélioration du PIB s'élève de 2 à 3 points, sans néanmoins influence notable sur les taux de croissance. Jean-Luc TAVERNIER confirme cet ordre de grandeur. Tous les pays vont opérer cette révision. A ce changement de comptabilité nationale s'ajoutent des améliorations méthodologiques développées par les comptes nationaux français.

IV. PRESENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS A MOYEN TERME 2014-2018

Jean-Pierre DUPORT précise que ces grandes orientations sont issues d'une large démarche de concertation initiée en 2012 sous le pilotage du Bureau. Cette démarche a mobilisé une grande partie des forces du secrétariat général. Elle a été animée et coordonnée par Odile BOVAR, qu'il remercie tout particulièrement d'avoir mené ce chantier avec compétence et détermination. Les travaux qu'elle a pilotés constitueront une mémoire importante de l'activité de ces cinq dernières années tout en dressant des perspectives d'avenir.

S'agissant de la méthode de concertation, une quarantaine d'entretiens ont été menés fin 2012, pour moitié auprès de membres du Cnis et, pour le reste, auprès de décideurs ou d'experts, sur des thématiques variées. Dans ces entretiens est apparue la nécessité d'approfondir la concertation sous forme de trois rencontres d'une journée ayant pour thèmes : « la compétitivité des entreprises », « l'attractivité et la dynamique économique des territoires » et « les parcours de vie ». Ces thèmes avaient été choisis par le Bureau du Cnis comme emblématiques des trois préoccupations les plus importantes recueillies lors de ces entretiens, qui touchaient à la place de la France dans le monde, au rôle des territoires dans le développement économique et aux parcours individuels, plus complexes, qui posent de façon accrue la question des solidarités familiales et de la place de l'intervention publique aux différentes étapes de la vie. D'autres manifestations ont été l'occasion d'échanges importants pour l'avenir, comme l'inter-commission sur la responsabilité sociétale des entreprises ou encore le colloque d'octobre dernier, organisé en partenariat avec le Ministère des droits des femmes, à l'Insee, sur le thème « Mesurer et évaluer : une clé pour l'égalité réelle femmes-hommes ». Il faut souligner la forte participation à ces réflexions sur le moyen terme. Les commissions ont réuni en moyenne 60 personnes et les rencontres de 100 à 200 personnes, dont une large majorité d'utilisateurs venus pour beaucoup exposer de vive voix leurs préoccupations et attentes vis à vis de la statistique publique. Les producteurs, quant à eux, ont largement contribué à la qualité des échanges et permis la confrontation entre le « souhaitable » et le « possible ».

Cette démarche, à la fois rétrospective et prospective, a représenté un moment indispensable de réflexion collective, ancrée dans la réalité, sur l'utilité sociale de la statistique publique. Des enseignements peuvent en être tirés dans quatre domaines principaux, précédés d'aspects plus transversaux.

Du point de vue transversal, ces dernières années ont été celles de **l'enrichissement et de la rationalisation des grands dispositifs d'information**, sur la base d'investissements importants. Ces dispositifs ont concerné les entreprises avec le projet Resane, l'emploi avec la refonte de l'enquête Emploi, les salaires avec l'élargissement du champ des déclarations annuelles de données sociales (DADS), avec une attention soutenue des producteurs à la comparabilité des données entre le secteur privé et le secteur public. Ces cinq dernières années ont aussi été celles d'une diffusion plus rapide, mieux documentée et plus détaillée. Ce fut notamment le cas des recensements de la population et de l'agriculture, même s'il reste sans doute des progrès à accomplir.

Les chercheurs ont par ailleurs vu leur accès aux données élargi, notamment avec la mise en place du Centre d'accès sécurisé à distance (CASD).

Cet enrichissement tant des données que des modalités de leur mise à disposition, répond en grande partie aux attentes exprimées en 2009 et est considéré comme très positif par les utilisateurs.

Pour autant, l'accès aux données reste une préoccupation majeure et prioritaire. Nombre des utilisateurs consultés font désormais état d'une profusion de données, pour lesquelles ils souhaiteraient un accompagnement plus important afin d'identifier celles les plus à même de répondre à leur besoin. Ce sentiment se trouve renforcé par la forte croissance des données publiques librement accessibles avec la politique de l'Open data. Des interrogations se font également jour sur les statistiques qui pourraient être issues du « Big Data », par le traitement des quantités phénoménales de données « élémentaires », personnelles et privées, dont il peut être fait un usage commercial, et, pourquoi pas, statistique.

Le Cnis, avec l'Autorité de la statistique publique (ASP), a initié la mise en place de processus de « marquage » des statistiques publiques, afin que les utilisateurs puissent mieux **identifier la qualité des données disponibles**. L'ASP réalise ainsi des labellisations de séries statistiques publiques tandis que le Cnis a développé une procédure d'étalonnage de données privées, définie suite à deux expérimentations dans le domaine de l'immobilier. Le recours à des statistiques privées paraît constituer un élément indispensable. Jean-Pierre DUPORT se dit en effet persuadé que dans un certain nombre de domaines, les données privées peuvent s'avérer plus fiables que les données publiques. Il cite, à cet égard, l'exemple de Sitadel. Dans le domaine de la construction de logement, s'appuyer sur des données privées se révélerait sans doute plus pertinent que de se fonder sur des directions départementales des territoires souvent dépourvues de moyens et qui, par ailleurs, peinent à voir l'intérêt que représente pour elles Sitadel. Le défi de l'Open data et du Big Data à venir suppose cependant une réflexion d'ensemble, entre utilisateurs et producteurs, sur la statistique publique dans ce nouveau contexte.

Les années à venir doivent aussi être celles d'un effort important en termes d'accompagnement des utilisateurs. Il peut se manifester par le développement de présentations pédagogiques, celui de modalités de recherches plus élaborées, la mise en place de conférences, formations ou services d'assistance par voie électronique, ainsi que par l'engagement d'un travail avec les journalistes, évoqué notamment lors de la réunion organisée à l'École de journalisme de Lille. Enfin, toujours dans le domaine de l'accès aux données, il semble que subsistent quelques champs de difficultés. Les chercheurs souhaitent en effet un accès élargi au gisement très important mais inexploité des données administratives dans les domaines de la santé, de la fiscalité ou des données financières. Cette attente en matière d'accès aux données paraît donc prioritaire.

D'autres besoins transversaux méritent d'être soulignés. Ils proviennent du souhait que la statistique publique contribue à mieux comprendre une société de plus en plus complexe. Des attentes fortes ont été identifiées dans trois directions. Il est d'une part demandé à la statistique publique d'accroître sa capacité de description de la société et de l'économie française selon une diversité encore plus détaillée de ses agents économiques, y compris au niveau territorial. Il est souhaité d'autre part qu'elle renforce son approche dynamique des phénomènes, afin de pouvoir décrire les parcours des individus comme des entreprises et identifier les facteurs qui influencent leur trajectoire. Enfin, il lui est demandé de renforcer la mise en perspective européenne, voire internationale de sa production statistique. L'imbrication des phénomènes au niveau mondial, en particulier dans le domaine économique et financier mais aussi en matière démographique, écologique ou éducative, suppose que la statistique donne des clés de compréhension des liens qui se tissent entre la France et l'Europe ou le Monde.

Le bureau du Cnis a échangé à plusieurs reprises sur les statistiques européennes ces dernières années. Il faut sortir de l'alternative entre statistiques nationales et statistiques européennes par le haut ; faire en sorte que les statistiques européennes servent le débat national. Les producteurs s'y emploient déjà dans différents groupes de travail, comme par exemple sur le profilage des groupes. Il convient désormais d'aller plus loin et de réfléchir à la façon de mettre en place des liens et échanges plus étroits entre utilisateurs nationaux et besoins européens.

Ces attentes transversales revêtent une importance majeure pour les prochaines années. C'est sans doute une caractéristique forte de ce moyen terme 2014-2018 : les utilisateurs expriment des attentes en termes d'approches et de modalités d'accès plutôt qu'en termes de données supplémentaires.

Jean-Pierre DUPORT dresse ensuite quelques constats dans chaque domaine d'intervention de la statistique publique.

Dans le domaine social, le bilan des années 2009-2013 s'avère largement positif. La statistique a permis, ces dernières années, de porter un regard plus diversifié sur les conditions de vie des ménages, que ce soit en termes de pouvoir d'achat, de consommation ou de patrimoine, ainsi qu'une connaissance nouvelle sur la qualité de vie. Ce moyen terme a vu disparaître la « dictature de la moyenne ». Différents profils de ménages sont désormais pris en compte dans les analyses. La statistique publique a largement investi dans le développement de dispositifs d'information à même d'éclairer les politiques publiques et le débat de société dans le domaine de la santé, des retraites, de l'immigration, de l'éducation nationale, de la culture ou de la sécurité et de la justice. Jean-Pierre DUPORT salue le travail accompli par la Commission « Services publics et services aux publics », qui a largement contribué aux progrès significatifs obtenus dans ce champ, notamment la création d'un service statistique ministériel (SSM) au sein du Ministère de l'Intérieur.

Des éclairages statistiques complémentaires sont cependant attendus pour mieux appréhender le bouleversement des modes de vie, que ce soit au sein des familles, dans le domaine du travail, dans les relations sociales ou les modes de consommation, ainsi que pour évaluer les effets, en termes d'égalité des chances de cette société en mouvement, qui suppose mobilité, souplesse et flexibilité dans de très nombreux domaines. Trois demandes paraissent prioritaires de ce point de vue. Il s'agit en premier lieu de faire le point sur les indicateurs de disparités et d'inégalités, notamment en matière de logement, dans la suite du rapport de Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT sur le mal-logement, avec un regard territorial. Il convient en second lieu de définir des indicateurs à même de décrire les formes d'emploi particulières et leur évolution (contrats courts, multi-activité, auto-entrepreneuriat, etc.). Enfin, il faut éclairer le lien entre formation tout au long de la vie et carrière. Autre priorité récurrente, il est attendu un dispositif plus pertinent de statistiques sur la sécurité et la justice et, par là même, sur les trajectoires, du délit à la réponse pénale.

Dans le domaine économique et financier, plusieurs axes de progrès ont été soulignés. Il s'agit d'une part de tracer une description du monde des entreprises plus proche de la réalité économique, par la mise en place du répertoire des entreprises et leur catégorisation selon les critères de la loi LME2 ainsi que par le profilage des groupes. Il s'agit d'autre part d'assurer la mise à disposition d'informations plus importantes et plus régulières sur le financement des entreprises par la Banque de France, suite notamment au rapport du groupe de travail présidé par Pierre VALENTIN sur le microcrédit. Des avancées prometteuses sont survenues concernant les informations disponibles sur la mondialisation de l'appareil productif avec les enquêtes « Chaînes d'activité mondiale » et « Foreign Affiliates Statistics » (FATS). Une réflexion riche et d'actualité a également été conduite sur les lignes de métiers bancaires dans le cadre du groupe de travail présidé par Alain DUCHATEAU de la Banque de France. Jean-Pierre DUPORT pense, à cet égard, que les travaux du Cnis ont inmanquablement dû inspirer le législateur dans l'élaboration de la récente loi bancaire. Il se réjouit également de l'enquête sur les associations, qui devrait intervenir en 2014, dans la continuité du rapport rédigé sous la houlette d'Edith ARCHAMBAULT.

Pour l'avenir, l'accroissement de la mondialisation et la crise économique en France suscitent des attentes visant à mieux saisir les facteurs de compétitivité et de développement de la France dans le monde. Il est en particulier demandé la définition, pour faciliter le débat sur la compétitivité de la France, d'indicateurs de résultats, comparables au niveau européen et mondial, comme les taux de marge ou les parts de marché, d'indicateurs sur le coût du travail, d'indicateurs sur le coût et la rémunération du capital ainsi que d'indicateurs « hors coût » relatifs par exemple à l'innovation, à la montée en gamme des produits, ou aux qualifications. Ce sujet paraît prioritaire et pourrait rapidement faire l'objet d'un groupe de travail. Le dernier bureau du Cnis dans sa configuration actuelle devrait en effet discuter du mandat d'un groupe de travail sur le coût et la rémunération du capital, pour la présidence duquel Olivier GARNIER a donné un accord de principe.

La question du développement durable est apparue au Cnis en 2008-2009. La statistique publique s'en est vite emparée. Elle a largement contribué à la déclinaison d'indicateurs de développement durable, de l'échelle mondiale à l'échelle locale. Elle a mené des travaux sur l'empreinte carbone et des réflexions sur l'économie et les emplois verts. Plus récemment, elle a produit des premières statistiques sur la responsabilité sociétale des entreprises. De nouvelles attentes seront exprimées suite à la loi de programmation sur la transition énergétique dont le projet a été rendu public le 11 décembre dernier. Les

² loi de modernisation de l'économie - d'août 2008.

attentes qui se sont déjà manifestées auprès du Cnis concernent le développement de l'information sur l'efficacité énergétique, la biodiversité et les énergies renouvelables. L'accent est également mis sur le besoin de connaissance des nouvelles formes de développement comme l'économie circulaire ou l'économie fonctionnelle, ainsi que sur le suivi des pratiques agricoles et de leurs effets sur l'environnement et l'alimentation.

Concernant les territoires, les utilisateurs soulignent les progrès très significatifs réalisés en matière de mise à disposition de données locales depuis 2009, d'abord par la très forte progression du volume de données disponibles, en particulier avec la diffusion annuelle du recensement de la population depuis 2008, celle du recensement général de l'agriculture en 2011 et l'enrichissement de la base permanente des équipements (BPE). La diffusion désormais régulière d'indicateurs est très appréciée, que ce soit sur le développement durable, la pauvreté ou les « indicateurs sociaux départementaux », en collaboration avec les conseils généraux. Enfin, la mise à disposition de données « au carreau », très attendue des utilisateurs, représente une avancée jugée très importante. Ces données rendront d'ailleurs moins indispensables les réflexions sur les zonages.

L'attente reste cependant forte en matière de mise à disposition de données territoriales. Les politiques menées au niveau territorial s'accroissent et la décentralisation ne pourra que continuer à faire augmenter la demande. De nouvelles interrogations apparaissent ou réapparaissent, en premier lieu sur la dynamique économique des territoires, leur attractivité, notamment en termes de services, et sur les liens qu'ils tissent entre eux et avec le monde. Une autre interrogation émerge aussi sur l'équité ou l'efficacité de l'action publique dans les territoires. Les régions, mais aussi les territoires les plus distants des dynamiques urbaines comme le périurbain éloigné, le rural et les quartiers à forte concentration de pauvreté sont concernés. Sur ce point, Jean-Pierre DUPORT fait part de ses regrets de n'avoir pas encore vu paraître les travaux de la DGFIP sur les dépenses territoriales de l'État, au moins dans les régions. Le dispositif Chorus est maintenant en place. Il semble inconcevable que l'État ne donne pas les clés pour mesurer son action dans les territoires, alors même que de nouvelles étapes de décentralisation vont entrer en discussion. Le Président juge inacceptable que l'ensemble des décideurs politiques ne puisse pas disposer d'une connaissance des dépenses territoriales de l'État. Une telle situation, en 2014, paraît impensable.

L'avenir du recensement de la population suscite quant à lui des interrogations et les utilisateurs souhaiteraient être associés en temps voulu aux réflexions sur le sujet. La grande qualité des échanges et recommandations du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement, présidé par Chantal CASES et Jean-Claude FRECON sera malheureusement suivie de peu d'effets et il conviendra, à l'avenir, de mieux définir les contraintes de production dans lesquelles de tels travaux sont demandés, afin de ne pas décevoir et démobiliser les partenaires du Cnis.

Enfin, le marché du logement et des bâtiments d'activité représente un autre sujet crucial au niveau local. Des progrès sont attendus, tant du côté des loyers, du fait des nouvelles missions de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap) que du côté des coûts d'acquisition, du fait des nouvelles missions des notaires. Le décret dit « notaires » est paru le 3 septembre dernier. Il permettra une connaissance fine des mutations immobilières au niveau local. Les arrêtés d'application sont attendus pour la fin du premier trimestre 2014 au plus tard. Ces perspectives devraient permettre de répondre aux recommandations sur le marché du logement exprimées par le groupe de travail sur le logement et la construction présidé par Bernard VORMS.

En conclusion, Jean-Pierre DUPORT souligne la tension qui peut exister entre le « souhaitable » par les utilisateurs et le « possible » par les producteurs. A l'évidence, le contexte budgétaire s'avérera difficile dans les prochaines années. Cette situation exige de trouver des leviers pour répondre au mieux à cette contrainte, en trouvant la voix du dialogue entre utilisateurs et producteurs pour établir des priorités partagées, et en renforçant la concertation avec les collectivités territoriales pour poursuivre dans la voie du partage et de la mutualisation des données, tel que cela a été engagé sur les données sociales départementales.

V. AVIS DU MOYEN TERME 2014-2018 DU CNIS : EXAMEN ET FINALISATION DES PROPOSITIONS D'AVIS

Pierre AUDIBERT propose de centrer l'examen sur les propositions d'amendements (soulignées dans le texte).

Préambule

Le Conseil rappelle son attachement à une statistique publique indépendante et en mesure d'alimenter le débat public et s'inquiète des conséquences des restrictions budgétaires sur le programme de travail des producteurs. Il souligne l'apport pour la société d'une statistique publique de qualité, gage d'efficacité de l'action publique et d'une bonne utilisation des deniers publics. Il rappelle que l'adéquation des ressources aux exigences statistiques est l'un des 15 principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (amendement CGT).

Il souhaite qu'un dialogue plus étroit s'organise en son sein, avec les producteurs, à tous les niveaux (national, mais aussi territorial, européen et international) et que les priorités qui s'en dégagent soient mises en œuvre.

Le Conseil souscrit et veille à la nécessité d'alléger autant que possible la charge de réponse des entreprises aux questionnaires statistiques. Il se félicite des efforts constants des producteurs en ce sens ainsi que de leur participation au programme « Dites-le nous une fois » (DLNUF). Il constate cependant que la charge liée à la statistique publique (amendement CGT) est très faible (1 % de l'ensemble des sollicitations administratives des entreprises) eu égard aux attentes exprimées par le monde des entreprises en matière de connaissance statistique de leur activité.

Le Conseil tient à remercier les présidents de commission et rapporteurs, les organismes, personnalités et les services producteurs qui, par leur participation aux débats sur la préparation des orientations du moyen terme 2014-2018, facilitent l'adaptation de la statistique publique aux besoins d'information de notre société.

Les précisions apportées au préambule par la CGT n'appellent pas de commentaire et sont acceptées.

Avis n°1 : Aspects transversaux, méthodes et moyens (amendement CGT)

Le Conseil constate une utilisation croissante des chiffres dans le débat social ainsi que l'élargissement des utilisateurs de la statistique publique.

Parallèlement la quantité des données disponibles et librement accessibles s'accroît, notamment avec l'Open data.

Dans ce contexte, la mobilisation des statistiques adaptées à leurs préoccupations reste difficile pour les utilisateurs, qui demandent à être mieux accompagnés dans leur recherche.

Le Conseil préconise en conséquence :

a) Une communication renforcée de la statistique publique, adaptée à un large public, s'appuyant plus systématiquement sur des outils pédagogiques, sur un dialogue accru par voie électronique (conférence, assistance ou formation en ligne...) et sur des modalités de recherche thématique plus élaborées. Les sites statistiques publics doivent privilégier un accès par thèmes compréhensible par le plus grand nombre (amendement Cese).

b) Une plus grande utilisation et mise en valeur de l'étendue des données disponibles en s'appuyant sur différents relais (chercheurs, bureau d'études...).

c) Une montée en puissance de l'information sur la qualité des statistiques en particulier par la labellisation des données issues des sources administratives, sous la responsabilité de l'Autorité de la statistique publique, (ou issues de statistiques produites dans un cadre privé, sous sa propre responsabilité – retrait proposé par la CGT)

d) La poursuite des efforts en vue d'associer le plus possible les utilisateurs en amont de la définition des productions statistiques.

Pierre AUDIBERT indique que la CGT propose d'ajouter, dans le titre de l'avis n°1, la notion de moyens mais juge ce terme redondant puisque la question des moyens a été traitée en préambule. Il propose dès lors de ne pas retenir cet amendement.

Jean-Pierre DUPORT partage ce sentiment, d'autant que le corps de l'avis évoque peu les moyens.

Denis DURAND estime que le Cnis peut souligner qu'il est conscient que la satisfaction des demandes exprimées dans ses avis nécessite la mise à disposition de moyens.

Jean-Pierre DUPORT rappelle qu'en préambule, il est précisé que le Cnis « *s'inquiète des conséquences des restrictions budgétaires sur le programme de travail des producteurs* », démontrant que ce problème de moyens ne lui a pas échappé.

Gilles POUZIN reconnaît que la mention ne se révèle pas indispensable mais il observe qu'elle paraît plus visible dans un titre que dans le corps d'un préambule.

Hervé SAINT-SAUVEUR estime également que la mention ne s'avère pas indispensable.

L'amendement de la CGT dans le titre de l'avis n°1 est rejeté à la majorité.

L'amendement du Cese n'appelle pas de commentaire et est approuvé.

Pierre AUDIBERT indique que la CGT propose par ailleurs de supprimer la mention des statistiques produites dans un cadre privé.

Jean-Pierre DUPORT se dit défavorable à cet amendement. Le recours à des statistiques privées dans le cadre de la procédure d'étalonnage, qui offre un certain nombre de garanties, lui paraît en effet indispensable.

Denis DURAND rappelle que ce sujet a fait l'objet de débats à maintes reprises au niveau du Bureau et des instances du Cnis. La CGT maintient sa réserve forte vis-à-vis de tout ce qui pourrait encourager exagérément le recours aux sources privées. Il remarque d'ailleurs que l'expérience réussie menée en matière de labellisation de statistiques privées porte sur les travaux d'un organisme semi-public et n'a pas nécessairement tranché en faveur d'un recours trop enthousiaste aux sources privées.

Jean-Pierre DUPORT estime que cette initiative montre que le système statistique avance, en ce domaine, avec prudence et circonspection.

L'amendement de la CGT est rejeté à la majorité.

Jean-Pierre DUPORT s'étonne que le dernier amendement à l'avis n°1 tende à rappeler la mission du Cnis et demande des précisions.

Denis DURAND précise que cet amendement vise à introduire une notion très importante. La lecture du texte semble en effet démontrer que la question se résume à l'éducation du public afin de lui permettre de mieux comprendre l'offre qui est mise à sa disposition. Or l'expérience du Cnis montre que les interactions s'avèrent plus complexes que cela. Il importe d'associer le public à la définition des travaux statistiques pour en assurer la qualité et la bonne compréhension par celui-ci. Pour lever toute ambiguïté, il propose d'ajouter « *la poursuite des efforts en vue d'associer le plus possible les utilisateurs en amont de la définition des productions statistiques, tout particulièrement dans le cadre du Cnis* ». Il souligne que la communication se révélera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera sur une participation des utilisateurs dès le stade de la définition des statistiques.

Jean-Pierre DUPORT estime que cet ajout vient peu ou prou rappeler le travail du Cnis.

Hervé SAINT-SAUVEUR s'interroge en outre sur la portée d'une telle assertion.

Denis DURAND précise que cela permettra, par exemple, de poursuivre dans la voie tracée par le Cnis depuis longtemps. Le bilan du moyen terme concernant la contribution du Cnis à l'évolution du système statistique se révèle positif mais il peut s'avérer pertinent d'assurer l'avenir de ce point de vue. Il existe en outre bien d'autres occasions de donner la parole aux utilisateurs, à tous les stades de définition, de production et de diffusion des statistiques. Dans une société démocratique comme celle d'aujourd'hui, le citoyen se montre d'autant plus accessible à la communication qui lui vient d'en-haut qu'il aura pu participer depuis le bas à ce qu'elle lui propose.

Jean-Pierre DUPORT en convient. Il propose, en lieu et place de cet amendement, d'intégrer une phrase de rappel de cette volonté en introduction de l'avis plutôt qu'en conclusion.

Avis n°3

Le Conseil se félicite de la participation croissante de la statistique publique française aux projets européens et internationaux qui contribue à la prise en compte des demandes exprimées au niveau national ainsi qu'aux besoins de comparaisons au niveau mondial.

Il demande aux producteurs de poursuivre son information régulière sur les projets européens et internationaux (amendement CGT) dès leur genèse, afin d'y porter le point de vue national.

Le Conseil continuera par ailleurs de se rapprocher régulièrement de l'ESAC pour renforcer la prise en compte des attentes des utilisateurs au niveau européen en matière de statistique européenne.

Jean-Pierre DUPORT juge tout à fait pertinent l'ajout du terme « internationaux » proposé par la CGT.

L'amendement de la CGT n'appelle pas de commentaire et est approuvé.

Avis n°5

Le Conseil note un besoin croissant d'éclairages détaillés sur les grandes évolutions économiques (PIB, pouvoir d'achat, marché extérieur, financement, partage de la valeur ajoutée, taux de marge ...).

Il demande à la statistique publique d'accroître sa capacité à décrire l'économie française selon la diversité de ses agents économiques (ménages, entreprises, administration et collectivités), de leurs comportements et de leur localisation géographique. Il serait nécessaire de prendre également en compte les activités non marchandes, notamment du travail domestique (amendement UNAF).

Mériadec RIVIERE, représentant l'Union nationale des associations familiales, précise que la statistique publique devrait développer les capacités de prendre en compte les activités non marchandes, notamment du travail domestique, de la même manière qu'elle permet déjà d'isoler les services non marchands par rapport aux services marchands dans la contribution à la valeur ajoutée.

Karine BERGER se dit très défavorable à cet amendement. Déterminer la valorisation du travail réalisé dans un cadre domestique constitue un débat crucial et entraîne des conséquences statistiques considérables sur un certain nombre d'évaluations. Il pose en outre de nombreuses questions politiques sur la façon dont les familles organisent leur propre vie.

Hervé SAINT-SAUVEUR estime qu'un tel amendement aurait dû être présenté plus tôt qu'au stade de l'assemblée et faire l'objet de réflexions au sein du Bureau, afin d'en cerner les conséquences.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que, pour son fonctionnement, le Cnis s'appuie sur des commissions, puis un bureau et, enfin, une assemblée plénière. Une telle question aurait dû être abordée en préalable au niveau d'une ou plusieurs commissions, compte tenu de son importance. Il note d'ailleurs que des travaux ont déjà été menés au sein de l'Insee sur le sujet.

L'amendement proposé par l'UNAF est rejeté.

Avis n°7

Le Conseil constate que l'attente (reste forte) continue de grandir (amendement CGT) en matière de mise à disposition de données territoriales, (malgré les) grâce aux (amendements CGT) progrès très significatifs réalisés par la statistique publique ces dernières années.

Le Conseil constate que l'attente reste forte en matière de mise à disposition de données territoriales, y compris pour les territoires ultramarins (amendement Cese), malgré les progrès très significatifs réalisés par la statistique publique ces dernières années.

Il préconise qu'un dialogue s'engage avec les collectivités locales et d'autres acteurs locaux de façon à rendre plus visible et accessible l'ensemble de l'information existante, qu'elle soit produite par l'État, les différents niveaux de collectivités ou d'autres opérateurs.

Cette perspective d'une coproduction progressive d'un dispositif partagé de données locales devra s'appuyer autant que possible sur une concertation au sein de structures régionales de type CRIES (comités régionaux pour l'information économique et sociale) (amendement CGT).

Denis DURAND précise que le texte proposé par le Bureau résulte d'une intervention des représentants de l'Insee pour faire observer que face à une attente très forte en matière de mise à disposition de données territoriales, de nombreux progrès ont été accomplis. Ce texte vise à éviter une mauvaise interprétation qui pourrait tendre à faire croire que les utilisateurs demandent mais que l'offre ne correspond pas à leurs attentes. Si elle adhère à une telle argumentation, la CGT estime qu'il faut se garder de passer d'un extrême à l'autre. L'information disponible s'avère certes de plus en plus abondante et de qualité croissante. Pour autant, la demande continue elle aussi de croître. De fait, les utilisateurs se disent satisfaits et demandent à être davantage accompagnés mais souhaitent obtenir davantage de statistiques territoriales. Laisser penser que les attentes en la matière restent stables ne correspond pas à la réalité.

Jean-Pierre DUPORT propose une nouvelle rédaction, consistant à indiquer que « *le Conseil constate qu'en matière de mise à disposition de données territoriales, des progrès très significatifs ont été réalisés par la statistique publique ces dernières années et souhaite que les efforts soient poursuivis* ».

Denis DURAND agrée cette proposition.

Jean-Luc BIACABE s'étonne de l'ajout de la seule référence aux territoires ultramarins alors que d'autres territoires (métropoles, montagne, etc.) pourraient également être mentionnés.

Michel LAMY, représentant le Conseil économique, social et environnemental, explique que cette précision découle de l'absence de statistiques en la matière.

Jean-Pierre DUPORT approuve cet amendement, confirmant la carence d'information en la matière, une carence dont ne souffrent pas les métropoles.

Mériadec RIVIERE approuve le principe de l'amendement mais doute que le terme « territoires ultramarins » se révèle conforme à la langue française et propose de le remplacer par l'expression « *y compris pour les territoires et départements d'outre-mer* ».

Jean-Pierre DUPORT remarque que l'expression « *territoire et départements d'outre-mer* » ne correspond plus à une réalité et que le terme « *ultramarin* » est utilisé au niveau européen. Il propose de le conserver. Il approuve enfin le dernier amendement de la CGT, relevant le bon fonctionnement des CRIES.

L'amendement du Cese est approuvé. Le dernier amendement de la CGT est approuvé.

Avis n°8

Le Conseil (se félicite des avancées réalisées en matière d'accès aux données individuelles, notamment de la mise en place) prend acte de la création (amendement CGT) du centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Il préconise un accès le plus large possible, dans le respect de la confidentialité, aux données de santé, aux données fiscales et aux données financières. Il demande à être étroitement associé aux réflexions à venir sur le développement de l'open data (amendement CGT).

Denis DURAND indique que la CGT émet une réserve de fond sur la création du CASD, ses modalités de fonctionnement et de tarification actuelles et futures. La France connaît une situation assez particulière avec ce dispositif d'accès aux données sécurisées individuelles situé en très grande proximité avec le système statistique public et avec un centre de recherche particulier. De nombreux pans du débat demeurent ouverts et un rapport de l'Inspection générale de l'Insee doit encore paraître sur le sujet. Même s'il apporte des réponses définitives sur les aspects techniques, économiques et financiers de la mise à disposition des données, ainsi qu'en matière de comparaisons internationales, la CGT pense que ce débat devra malgré tout continuer au sein du Cnis et au-delà, en essayant d'associer autant que possible la communauté des chercheurs dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle elle suggère une formulation plus prudente.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que cette rédaction avait été adoptée après un long débat en Bureau, où la création du CASD avait été considérée très majoritairement comme une avancée.

Roxane SILBERMAN n'approuve pas non plus l'amendement et estime qu'il faut distinguer les avancées en matière d'accès aux données individuelles de la question du centre d'accès sécurisé.

La modification législative ouvre un accès sur un plan général mais ne le lie pas spécifiquement à un système d'accès particulier et, en tout cas à l'heure actuelle, tous les accès ne se font pas par le centre d'accès sécurisé, même si on peut souhaiter que son rôle s'élargisse. S'agissant du CASD, si elle partage certaines interrogations de la CGT sur la question de la tarification notamment, elle estime que sa création constitue, dans l'ensemble, une très grande avancée dont il convient de se féliciter. Elle propose donc simplement d'ajouter que le Cnis suivra attentivement les développements. Elle émet enfin des réserves sur la mention proposée de l'open data, qui relève d'une problématique bien plus large que celle de l'accès aux données confidentielles et qui devrait figurer ailleurs.

Jean-Pierre DUPORT propose de ne pas retenir le premier amendement et propose, s'agissant du second sur l'open data, de repositionner le texte au sein de l'avis de moyen terme puisqu'il ne relève pas uniquement de l'accès aux données.

Le premier amendement de la CGT est rejeté. Le second amendement de la CGT est approuvé mais repositionné dans l'avis de moyen terme.

Avis n°13

Le Conseil (encourage) prend acte de l'utilisation des « données de caisse » (qui permettra) dont l'objectif est (amendement CGT) de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre

en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infranationales.

Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Denis DURAND observe que la formulation se révèle peut-être trop optimiste. L'expérience est en cours et la CGT doute que l'on puisse affirmer dès à présent que les résultats attendus seront assurément obtenus.

Pierre AUDIBERT remarque que l'avis fait quand même référence aux risques du projet.

Jean-Pierre DUPORT suggère de rejeter cet amendement et de conserver la rédaction proposée par le Bureau.

L'amendement de la CGT est rejeté.

Avis n°22

La sécurité et la justice : avoir des clés pour une bonne compréhension du sujet dans tous ses aspects : délits et criminalité perçus, subis et enregistrés, réponse pénale par nature d'infraction selon les caractéristiques des auteurs présumés, délais d'instruction, trajectoires pénales. Un nouvel examen d'ensemble de l'activité statistique aura lieu au cours de l'exécution du nouveau programme de moyen terme (amendement CGT).

Denis DURAND rappelle qu'il s'agit d'un sujet brûlant, très débattu et très controversé sur lequel le système statistique public est très attendu. L'idée d'organiser un rendez-vous au cours du prochain moyen terme statistique a été évoquée lors de la Commission « Services publics et services aux publics ». Il semble utile de le préciser officiellement dans l'avis.

Jean-Pierre DUPORT propose l'adoption de cet amendement.

Avis n°24

La mesure de la compétitivité et de ses facteurs, par la mise à disposition d'indicateurs :

sur les résultats : taux de marge, parts de marché... ;

sur le coût du travail et le coût du capital dans ses différents aspects (intérêts, dividendes, amortissements, coût du foncier...), sur les charges, fiscalité et aides publiques ;

et « hors coût » : Investissement/innovation, montée en gamme des produits, qualifications...

La définition de ces données statistiques et (amendement CGT) indicateurs doit se faire en concertation avec les utilisateurs et viser, autant que possible, la comparabilité internationale, en particulier au niveau européen.

Karine BERGER s'étonne de l'insertion du terme de « charges » qui n'existe pas, mis à part dans un langage idéologiquement très marqué.

Jean-Pierre DUPORT propose de remplacer le terme de « charges » par celui de « cotisations » et suggère de retenir l'amendement de la CGT.

L'amendement proposé par la CGT est approuvé.

Avis n°25

La compréhension de la mutation industrielle et de l'interaction entre Industrie et Services, en particulier par la connaissance approfondie dont les entreprises organisent leur chaîne (de valeur) d'activités (amendement CGT) (R&D, ingénierie, fabrication, commercialisation...).

L'amendement proposé par la CGT n'appelle pas de commentaire et est approuvé.

Avis n°27

L'approfondissement de la connaissance du système bancaire, par (la poursuite du dialogue avec les) le développement des travaux attendus des (amendements CGT) banques pour une meilleure connaissance de leurs comptes par lignes de métiers, selon les recommandations du rapport présidé par Alain Duchâteau de la Banque de France.

Renaud LACROIX indique que la Banque de France privilégie la rédaction initiale qui mettait l'accent sur le dialogue. Sur cette question difficile, en effet, une concertation doit être menée avec la Fédération bancaire française et l'Autorité du contrôle prudentiel et de résolution de façon à déterminer comment mettre en place un compte d'activité de la banque de détail bien plus robuste qu'il ne l'est aujourd'hui, dans le sillage de ce rapport. La concertation avec les banques a permis, dans un passé récent, avec la mise en place de nouvelles collectes sur les crédits aux micro-entreprises, de parvenir à des résultats tangibles sans avoir à procéder à une modification des obligations déclaratives des banques par décret.

Jean-Pierre DUPORT se dit sensible à l'argument de Renaud LACROIX et estime qu'il importe de maintenir le terme de dialogue.

Jean-Luc TAVERNIER convient que le terme de dialogue s'avère important et propose de préciser « *l'aboutissement du dialogue* ».

Gilles POUZIN estime que les deux expressions peuvent être conservées en indiquant « *la poursuite du dialogue avec les banques et le développement des travaux attendus pour une meilleure connaissance de leurs comptes* ».

Denis DURAND se rallie à cette dernière proposition.

La proposition de Gilles POUZIN est approuvée.

Avis n°30

Développement durable au niveau national, des territoires et des entreprises :

Maintenir la diffusion des indicateurs de développement durable, y compris au niveau territorial, y compris pour les DOM et COM (amendement Cese) et poursuivre les travaux engagés sur la responsabilité sociétale des organismes.

Pierre AUDIBERT précise que selon l'article 9 de la loi de 1951 la compétence du Cnis est applicable aux territoires d'outre-mer et aux territoires associés. De ce point de vue, le Cnis peut adresser des avis sur les COM. En revanche, la production statistique n'est pas du ressort du système statistique public auquel le Cnis s'adresse. Ainsi, il existe des organismes particuliers en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française. La mention des COM peut être conservée mais l'avis devra dès lors être adressé aux autorités compétences pour mise en œuvre.

Michel LAMY signale qu'un rapport devait paraître sur les COM avec l'harmonisation éventuelle des statistiques. Il rappelle l'importance, pointée par Jean PISANI-FERRY, de pouvoir procéder à des comparaisons homogènes. Si l'exercice paraît difficile à l'échelle européenne, il peut néanmoins être conduit à l'intérieur du territoire français. Aujourd'hui, ces territoires possèdent le droit de décider de leurs propres statistiques. Pour autant, il convient de faire avancer le sujet.

Pierre AUDIBERT remarque que le Cnis fait face à une contradiction puisqu'il peut émettre des recommandations couvrant l'ensemble du territoire français, y compris les COM, mais le directeur général de l'Insee n'a pas compétence sur les statistiques produites par ces derniers, de même que les services statistiques ministériels.

Jean-Pierre DUPORT propose d'utiliser le terme de « *territoires ultramarins* » pour éviter toute difficulté constitutionnelle.

Michel LAMY souligne toutefois la nécessité de prendre en compte ces territoires.

L'amendement du Cese tel que modifié en séance est approuvé.

Avis n°34

Le Conseil rappelle l'importance pour tous les acteurs sur les territoires de la publication de données selon une maille « Carreaux » sur l'ensemble du territoire, source indispensable d'une (approche) représentation approchée « à façon » des (réalités) situations (amendement CGT) locales, au-delà des limites administratives, pour laquelle il souhaite que le dialogue avec les utilisateurs se poursuive pour que cette mise à disposition corresponde au plus près de leurs attentes compte-tenu du respect de la confidentialité des informations.

Jean-Pierre DUPORT propose d'adopter la rédaction suivante : « *pour approcher les situations locales* ».

Denis DURAND agrée cette proposition.

Avis n°35

Le Conseil demande que la statistique publique élabore et publie chaque année un tableau de bord d'indicateurs complétant l'information donnée par le PIB, en harmonie avec les orientations internationales, pour mesurer le bien être (ou la qualité de vie) et sa soutenabilité en prenant en compte les travaux du CNTE.

Jean-Pierre DUPORT signale que le Cnis a été saisi d'une demande du Président du Cese pour l'ajout d'un nouvel avis.

Michel LAMY rappelle que le Cese avait déjà formulé cette demande lors d'une Commission.

Jean-Pierre DUPORT approuve le fait que cette question puisse être de nouveau évoquée et propose d'indiquer « *en prenant en compte les indicateurs déjà existants et les travaux du CNTE* ».

L'avis supplémentaire proposé par le Cese est approuvé.

Avis n°4 – Commission « Entreprises et stratégies de marché

Le Conseil rappelle par ailleurs son intérêt pour une production régulière de résultats sur la responsabilité sociétale des (organismes) organisations (amendement UPA) (entreprises et employeurs publics) et plus particulièrement une meilleure connaissance de leurs investissements socialement responsables notamment dans leur gestion de la conciliation vie professionnelle et vie familiale (utilisation du crédit impôt famille) (amendement UNAF).

Pierre AUDIBERT propose d'approuver l'amendement de l'UPA mais estime celui de l'UNAF trop précis. Cette phrase pourrait néanmoins être insérée dans le document qui accompagnera ces avis.

Jean-Pierre DUPORT ajoute que des éléments de ce type doivent être proposés en commission.

Avis n°1 – Commission « Environnement, Développement durable »

A) Le Conseil souhaite le maintien, la mise à jour et une large diffusion, simple et intelligible pour le grand public, des indicateurs de développement durable d'ores et déjà développés au niveau européen, national et territorial y compris DOM et COM (amendement Cese), dans le cadre de la stratégie européenne et de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

B) Il prend note d'attentes non satisfaites ou nouvelles pour ces indicateurs : pour mieux prendre en compte la dimension sociale, pour accompagner la stratégie nationale de transition écologique (SNTE), pour éclairer le débat public et les actions en matière de gaspillage alimentaire, pour informer sur les phénomènes récents (pollutions lumineuses, perturbateurs endocriniens...) et sur la consommation de matières premières nécessaires à l'activité économique.

Il insiste sur la nécessité de poursuivre une large concertation pour faire évoluer ces indicateurs, de façon à ce qu'ils restent dans la continuité de l'existant, en nombre limité, compréhensibles, et, autant que possible, comparables dans le temps et entre niveaux géographiques (de l'international au local).

Jean-Pierre DUPORT propose d'adopter plutôt l'expression « *territoires ultra-marins* ».

Avis n°2 – Commission « Environnement, Développement durable »

Le Conseil souhaite que soient mises en valeur et complétées les statistiques sur la prise en compte du développement durable par les entreprises et organismes publics implantés en France en tenant compte, le cas échéant, de leur activité internationale.

Il est attendu des résultats détaillés par type d'entreprise (taille y compris micro, activité...), si possible par région, et selon différents aspects : consommation d'énergie, gestion des déchets (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution), utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...

Ces préoccupations, (*relatives à*) qui concernent notamment (amendement UPA) la responsabilité sociétale des entreprises, sont étendues à la question des investissements socialement responsables. Le Conseil suggère que les priorités en la matière soient définies avec les utilisateurs, selon un mode de dialogue qui reste à définir au sein des deux commissions....

L'amendement de l'UPA n'appelle pas de commentaire et est approuvé.

Mériadec RIVIERE indique que l'UNAF retire les amendements proposés aux avis n°9 et 10 de la Commission « Services publics et services aux publics » mais maintient en revanche l'amendement proposé à l'avis n°3 de la Commission « Environnement, Développement durable ».

Avis n°3 – Commission « Environnement, Développement durable »

A) Le Conseil note des attentes importantes de statistiques sur le comportement des ménages dans le domaine de la gestion des déchets.

B) Il souhaite un dispositif pour mieux évaluer la mise aux normes thermiques des logements, y compris anciens

C) Il préconise que la statistique publique s'associe aux professionnels de la santé pour fournir des éléments d'information sur les liens entre la santé et l'environnement.

D) Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le bien-être (ou « qualité de vie ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen. Voir l'avis 7 de la commission « Démographie et questions sociales ».

Il souhaiterait que puissent être menés des travaux pour quantifier les pratiques des ménages mettant en œuvre des gestes ou des achats écologiques et les conséquences sur leur budget.

Jean-Pierre DUPORT rappelle une nouvelle fois qu'il n'incombe pas à l'Assemblée générale de revenir sur le fond des avis adoptés par les commissions.

L'amendement de l'UNAF est rejeté.

Jean-Pierre DUPORT signale enfin que France Nature Environnement avait déposé des amendements qui seront transmis aux commissions compétentes.

L'avis général est approuvé à l'unanimité moins une abstention (UNAF).

La séance est levée à 13 heures.